

OSM

Lucien Bouchard devient
président du conseil
d'administration

Page B 8



BOMBARDIER

Air Canada pourrait
acheter jusqu'à
90 appareils

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCV N° 220

LE MARDI 28 SEPTEMBRE 2004

87c + TAXES = 1\$

Déluge de dons pour Haïti



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES MONTAGNES de sacs de vêtements qui touchent le plafond, des colonnes de cartons remplis de nourriture, de médicaments, de tout ce que le quotidien peut nécessiter: le centre culturel canado-haïtien croule littéralement sous les dons destinés aux Haïtiens sinistrés après le passage de l'ouragan Jeanne. À un point tel qu'on a maintenant envahi l'espace gazonné devant le bâtiment, de façon à pouvoir commencer à charger les nombreux conteneurs qui partiront sous peu pour Haïti. Hier, des centaines de bénévoles ont encore donné de longues heures de leur temps pour faire le tri dans les dons reçus. Près d'un million sept cent mille dollars ont déjà été recueillis par différents organismes. Nos informations en page A 2.

Gagliano ne peut se cacher derrière Chrétien

Le plus haut fonctionnaire au pays est très clair au sujet du dossier des commandites

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Alfonso Gagliano aurait dû démissionner de son poste de ministre des Travaux publics lors du lancement du programme des commandites, puisqu'il était responsable d'un dossier contrôlé entièrement par le premier ministre Jean Chrétien, ce qui est anormal et ne respecte pas la hiérarchie, selon l'actuel greffier du Conseil privé et plus haut fonctionnaire du pays, Alex Himelfarb.

Ce dernier a affirmé que, malgré cette structure de gestion inhabituelle, la responsabilité ministérielle ne changeait pas, ce qui empêchera M. Gagliano de se cacher derrière Jean Chrétien en invoquant qu'il ne savait rien.

VOIR PAGE A 8: GAGLIANO

MONTRÉAL

Des logements dans et autour du carmel

L'intégrité des bâtiments, du mur d'enceinte et du jardin sera respectée, selon les experts du Groupe Prével

STÉPHANE BAILLARGEON

Il y aura des logements en copropriété dans mais aussi et surtout autour du carmel de Montréal. Seulement, le projet immobilier en développement respectera l'intégrité des bâtiments, du grand jardin et de son imposant mur d'enceinte, annoncent au Devoir le promoteur et son architecte.

La solution originale imaginée par les experts du Groupe Prével consiste à transformer en résidences la plupart des bâtiments du complexe conventuel (sauf la chapelle) et à ériger de nouvelles habitations autour du site. Les constructions neuves se situeraient à proximité du mur d'enceinte de l'établissement, qui serait donc rénové et protégé. Le jardin, lui, serait subdivisé en sections privées et publiques.

Par ailleurs, la vente du carmel de Montréal au promoteur est maintenant «irrévocable», selon Jacques Vincent codirigeant du Groupe Prével. «Les religieuses ont accepté notre offre sans conditions, dit-il. L'entente a été conclue il y a plusieurs semaines, mais je n'avais pas encore l'autorisation de la confirmer.

VOIR PAGE A 8: CARMEL

INDEX

7	783 13 0006 5	8	
Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 4
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Une mère est accusée d'avoir aidé son fils à mettre fin à ses jours

La compassion sera au cœur du procès, assure l'avocat de la défense

BRIAN MYLES

Charles Fariala a fait son deuil de la vie le printemps dernier. Le plus difficile pour lui fut d'obtenir l'aide de sa mère, Marielle Houle, qui est aujourd'hui accusée d'avoir facilité son suicide.

Mme Houle s'est traînée de peine et de misère jusqu'au banc des accusés, une boîte de mouchoirs à la main, pour répondre à une accusation d'avoir aidé ou encouragé son fils à se donner la mort, un crime passible d'une peine maximale de 14 ans de pénitencier. Le

ministère public a consenti à la remise en liberté de la dame de 58 ans, à la condition qu'elle consulte son psychiatre dès aujourd'hui. Les policiers ont trouvé Mme Houle en état de choc, dimanche matin, dans l'appartement de la rue Drolet où Charles Fariala s'est suicidé.

Agé de 36 ans, M. Fariala souffrait de la sclérose en plaques, une maladie à symptômes multiples qui peut-être fatale dans certains cas. En raison de la mise en accusation de Mme Houle, peu de détails de cette affaire ont été rendus publics hier. Charles Fariala n'était pas complètement terrassé par la maladie

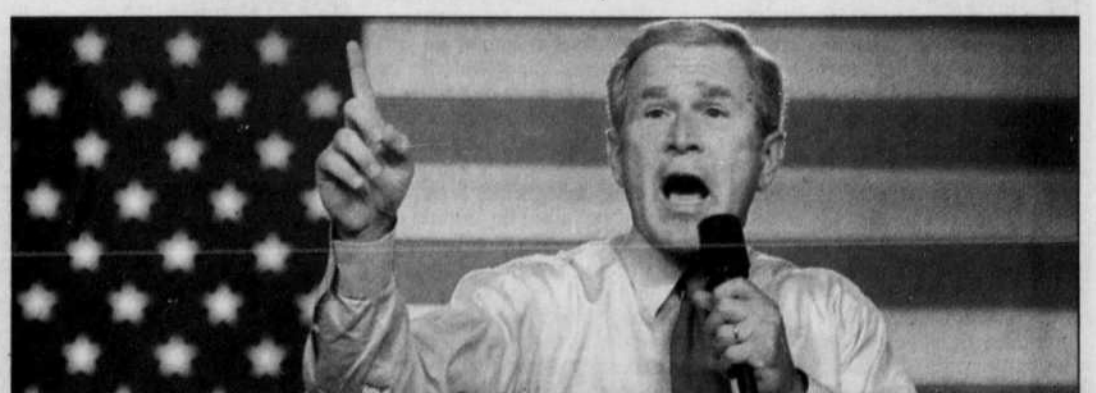
— des voisins l'ont vu marcher et transporter des sacs. Il éprouvait cependant de vives douleurs, a dit hier dans les couloirs du palais de justice Dulcinea Langfelder, une ancienne amie de cœur et collègue du disparu. Mme Langfelder a joué dans *Victoria*, une pièce de théâtre écrite en 1999 par M. Fariala. L'actrice l'a vu pour la dernière fois en mai, et il lui avait clairement fait comprendre qu'il ne laisserait pas la sclérose en plaques le malmené trop longtemps.

VOIR PAGE A 8: MÈRE

L'administration Bush amorce un virage sur l'Irak à six semaines de la présidentielle

La Maison-Blanche reprend à son compte l'idée de tenir une conférence internationale, qui aurait lieu au Caire à la mi-octobre

La nouvelle proposition sur l'Irak de Colin Powell est presque passée inaperçue à la fin de la semaine dernière, mais marque néanmoins un virage important. Les États-Unis se sont, en effet, déclarés favorables à la tenue d'une conférence internationale sur l'Irak. Tout en attribuant au chef du gouvernement provisoire à Bagdad, le secrétaire d'État américain a ainsi repris à son compte une proposition longtemps vainement défendue par la France et la Russie. La réponse de Paris n'a pas tardé: avant de s'engager dans un tel processus, la France exige que la question du retrait de l'Irak des forces américaines figure à l'ordre du jour de la conférence.



KEVIN LAMARQUE REUTERS

George W. Bush en campagne dans l'Ohio, hier. À l'approche de l'élection présidentielle de novembre, son administration accepte maintenant la tenue d'une conférence internationale sur l'Irak.

Si elle avait voulu couper l'herbe sous le pied du candidat démocrate, John Kerry, l'administration Bush ne s'y serait pas prise autrement. À moins de six semaines de l'élection présidentielle américaine et à une semaine du premier débat Bush-Kerry — qui porte sur la politique étrangère —, le secrétaire d'État, Colin Powell, a annoncé samedi que les États-

Unis étaient disposés à tenir une conférence internationale sur l'Irak, en octobre.

L'idée avait été défendue, en 2003, par la France et la Russie. Plus récemment, elle a été reprise par John Kerry, dont l'un des arguments de campagne est de reprocher à l'administration Bush d'avoir isolé les États-Unis sur la scène internationale en intervenant de manière unilatérale en Irak.

Le secrétaire d'État Powell a fait cette proposition dans une interview au *New York Times*, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, à un moment où une

VOIR PAGE A 8: CONFÉRENCE

■ Raids aériens sur Fallouja et Sadr City, page A 5

• LES ACTUALITÉS •



DANIEL AGUILAR REUTERS

Des femmes transportent sur leur tête des réservoirs d'eau potable qui leur ont été distribués par des Casques bleus.

Les Québécois manifestent leur solidarité

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Par dizaines de milliers, les Québécois ont continué hier à donner massivement de tout (de l'argent, des vivres, des vêtements) pour venir en aide à la population haïtienne décimée par le passage de l'ouragan Jeanne. Un élan de générosité qui paraît immense, mais qui ne sera certainement pas de trop: les besoins sont gigantesques au Gonaïves, où on s'attend à un bilan final de près de 2000 morts.

Le grand radiophon organisé par la radio haïtienne de Montréal a permis d'amasser 374 000 \$ depuis samedi. Il se poursuit encore toute la journée à l'hôtel de ville. Le coordonnateur Pierre-Gérald Jean affirme que le rythme des dons n'a pratiquement pas diminué hier. Même constat à la Croix-Rouge section Québec, où 502 000 \$ ont été recueillis jusqu'à présent.

Tous les organismes impliqués ont reçu des dons généreux dans les derniers jours. Développement et Paix a ainsi recueilli 50 000 \$ depuis jeudi (montant qui s'ajoute au demi-million envoyé depuis le mois de mars). Une coalition menée par Oxfam-Québec a pour sa part amassé près de 400 000 \$. Au total, on parle de dons de près de 1 700 000 \$ dans la province.

Alliés à Oxfam, les grands syndicats du Québec sollicitent activement leurs membres pour qu'ils versent un peu d'argent aux 250 000 sinistrés. Le réseau des Pharmacies Jean-Coutu et des Caisses populaires Desjardins mettent à cet effet à la disposition du public des boîtes de dons dans leurs succursales. Le gouvernement québécois a aussi augmenté son aide initiale de 150 000 \$. Le bureau du ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, précisait d'ailleurs hier que l'avion de l'armée canadienne qui servira à acheminer une bonne partie des dons reçus au Québec devrait partir ce soir ou demain matin.

Mais c'est probablement à l'angle des boulevards Pie IX et Crémazie qu'on peut le mieux mesurer l'ampleur de la générosité québécoise. C'est là qu'on trouve le plus grand point de chute des dons offerts. L'ancienne église, maintenant hôte du centre culturel canado-haïtien débordait littéralement des sacs de poubelle remplis de vêtements et des milliers de cartons contenant des chaussures, des articles ménagers, des médicaments, de la nourriture... De tout, voit-on, jusqu'à des manteaux de fourrure bien superflus dans la fournaise caribéenne.

Des centaines de bénévoles font donc tant bien que mal le tri sur le gazon, devant le bâtiment. «Le travail est colossal, incalculable, dit l'une d'entre eux. Mais la cause sti-

mule l'énergie.» À l'intérieur, on trouve des montagnes de sacs, jusqu'au plafond. Il fait chaud. Le va-et-vient est constant. On forme de longues chaînes humaines pour transporter jusqu'aux camions de déménagement réquisitionnés les objets classés et sommairement recensés.

«Je ne sais pas quoi dire, décrit le coordonnateur Raymond Laurent. C'est impressionnant, c'est beau... mais c'est totalement nécessaire [...]. Les gens ont été touchés de voir le désastre, estime-t-il, de voir ces fosses communes. Ce n'est pas dans notre culture, ni dans celle des Québécois. C'est pour ça que c'est si fort.»

Pour que l'aide arrive aux personnes dans le besoin, on se fiera aux ONG déjà sur place, dit M. Laurent. «On va commencer par envoyer les médicaments et la nourriture, ensuite les vêtements et le reste. Mais tout se rendra», jure-t-il.

C'est beaucoup de travail, mais toute cette aide sera fort bienvenue, affirme de Port-au-Prince le Montréalais Marco Kokic, délégué à l'information de la Fédération internationale de la Croix-Rouge. Joint au téléphone, il raconte avoir vu aux Gonaïves des scènes désolantes, marquantes. «On a beau être habitués aux situations difficiles, c'est vraiment dur. C'est une des villes les plus pauvres du pays le plus pauvre d'Amérique. On part de loin. Et là, il n'y a presque plus rien.»

L'accès à la ville demeure difficile, dit-il. Un camion mettra plus de sept heures pour se rendre aux Gonaïves en provenance de la capitale. «L'aide commence à arriver, dit-il [les cargaisons de nourriture du Programme alimentaire mondial sont notamment arrivées], mais il reste un gros problème à régler, toute la question de la logistique. On n'a pas de liste de noms des personnes, alors on fait des distributions qui sont moins efficaces. Ça complique les choses. Et il faut encore augmenter le nombre de points de distribution.»

Pour l'instant, les deux priorités de la Croix-Rouge sont de fournir de l'eau potable et de monter le plus rapidement possible un hôpital de campagne, qui pourrait notamment permettre de diminuer les risques d'épidémies. Des camions de la Croix-Rouge française sont déjà arrivés avec des tentes, des ensembles de cuisine, des seaux d'eau, des réchauds. «On s'organise, dit M. Kokic. Ça ne peut que s'améliorer.»

Le Devoir

Pour faire un don:
Radiophon : 1 877 774-2484,
Oxfam-Québec: 1 877 937-1614
CECI: 1 877 875-2324
Développement et Paix:
1 888 664-3387
Croix-Rouge: 1 800 418-1111

Les Gonaïves tentent de se relever du passage de l'ouragan Jeanne

Un défi gigantesque

Il faut enterrer les morts, nettoyer la ville, nourrir la population, en plus de contrôler les pillards

Gonaïves — Dix jours après le passage de la tempête tropicale Jeanne, la ville des Gonaïves, située au nord-ouest d'Haïti, découvre quotidiennement de nouveaux cadavres, à mesure que l'eau se retire des rues inondées. Les secours internationaux s'organisent tranquillement, mais la situation reste difficile à gérer et l'aide humanitaire parvient difficilement aux gens: on tente toujours de la répartir tout en évitant pillages et détournements.

Hier, selon le dernier bilan de la Protection civile, 1330 morts, 1056 disparus et 3000 blessés avaient été recensés. Dimanche, par contre, on évoquait 1600 morts. Le maire des Gonaïves, Calixte Valentin, a dit craindre pour sa part un bilan dépassant les 2000 morts. «Nous n'avons pas encore dressé un bilan, mais nous avons comptabilisé des données qui dépassent les chiffres de la Protection civile», a déclaré le maire à des radios haïtiennes. L'essentiel des morts ont été recensés aux Gonaïves. Une centaine de morts ont aussi été recensés dans d'autres localités du nord-ouest et du nord du pays. Dix fosses communes ont été creusées pour enterrer les

cadavres, trouvés dans les décombres des maisons, sous les amas de boue et sur le littoral, là où la mer les repousse.

Pour faciliter le travail de nettoyage, le premier ministre haïtien Gérard Latortue a évoqué l'éventualité d'une évacuation partielle des Gonaïves. «Nous sommes en train d'étudier la possibilité de faire évacuer la ville par quartier afin de la nettoyer et de désinfecter les maisons pour diminuer les risques d'épidémies», a déclaré M. Latortue.

Long travail

Le travail de ramassage des cadavres est long et ardu. Chaque matin, une équipe de la mairie des Gonaïves d'une dizaine d'hommes portant bottes et gros gants de caoutchouc monte dans un camion pour ramasser les cadavres signalés par les habitants. Ils sont munis d'une pelle et d'une pioche.

Pour Calixte Valentin, ce travail de ramassage «risque d'être long». Il ajoute être préoccupé par la distribution de l'aide humanitaire. Selon M. Valentin, la Mission de stabilisation des Nations unies en Haïti (Minustah) «n'a pas les effectifs suffisants» pour assurer dans

de bonnes conditions la protection de l'acheminement et de la distribution de l'aide humanitaire.

Quant à la vingtaine de policiers de la ville, ils sont invisibles, claquemurés dans leur commissariat. Du coup, pillages et détournements se multiplient. Des jeunes gens armés de barres de fer ont tenté d'attaquer dimanche après-midi, à quelques centaines de mètres du siège local de l'ONU, un convoi humanitaire pourtant escorté par des soldats argentins de la Minustah.

L'eau reste aussi l'une des grandes inquiétudes du maire des Gonaïves. Malgré l'installation de premières citernes souples d'eau potable par la Croix-Rouge française, le manque d'eau potable et la présence d'eaux sales résiduelles lui font craindre une aggravation de la situation sanitaire des sinistrés. On craint de plus en plus les épidémies.

L'OEI interpellée

En réaction à cette crise humanitaire, l'Organisation des États Américains (OEI) estime qu'il lui faudra réagir rapidement, a déclaré hier son secrétaire général, Miguel Angel Rodriguez.

«Notre défi est gigantesque en Haïti et nous sommes sollicités pour une action efficace, rapide et urgente», a-t-il dit à Washington, à l'ouverture d'une réunion annuelle des ministres de la Santé de l'Organisation panaméricaine de la Santé. «Nous ne pouvons rester indifférents à la souffrance de sa population». La situation de ce pays est «un défi gigantesque à la conscience sociale des Amériques», a-t-il ajouté.

Moins qu'une tempête

Par ailleurs, l'ouragan Jeanne a fait six morts en poursuivant sa course sur la Floride, dimanche. Mais elle s'est tellement affaiblie qu'elle n'est même plus classée comme tempête tropicale. Elle se dirige actuellement vers la Caroline du Sud et du Nord. Ses vents, qui frôlaient les 200 km/h lorsqu'elle a touché les États-Unis, sont désormais tombés à 56 km/h. Le président George Bush a déclaré l'état d'urgence, ouvrant ainsi la voie à une aide fédérale pour les victimes de Jeanne dans 19 comtés.

D'après l'Agence France-Presse et Reuters



Aux Gonaïves, des citoyens tendent la main pour obtenir un peu de pain.

DANIEL AGUILAR REUTERS

ACTUALITÉS

Toutatis frôlera la Terre à... 1 549 719 km



Michel David

Produit du terroir

Le cri est venu du fond du cœur: «C'est bien beau de faire des vœux pieux, mais le but ultime, c'est de gagner les élections.»

En fin de semaine dernière, à Drummondville, le candidat de l'ADQ à l'élection du 14 avril 2003 dans Huntingdon, Michel Lavoie, faisait partie de ceux qui en avaient assez de voir se multiplier les propositions destinées à séduire la clientèle nationaliste.

Dans Huntingdon, l'ADQ a terminé troisième avec 17,8 % des voix, loin derrière le libéral André Chenail (52,5 %) et le péquiste François Boileau (28,1%). Pas besoin d'être un grand mathématicien pour comprendre que, dans ce cas, ce sont des électeurs libéraux que l'ADQ doit débaucher.

Toutes ces histoires d'État autonome, de constitution québécoise et de déclaration de revenus unique, qui avaient une saveur bien trop péquiste à son goût, ne feront que compliquer la vie de M. Lavoie encore davantage.

De toute manière, il ne semblait pas croire un seul instant que les objectifs ambitieux énoncés dans le document soumis aux délégués avaient la moindre chance d'être atteints. Alors, pourquoi devrait-il faire les frais de cette mascarade?

C'était peut-être la première fois que les deux tendances qui cohabitent au sein de l'ADQ affichaient aussi ouvertement leurs divergences. L'ambiguïté est une arme à deux tranchants. Tout va bien tant que les uns et les autres estiment que le programme penche plutôt de leur côté. Les problèmes commencent quand ils se mettent tous à penser le contraire.

À entendre les attaques de Mario Dumont, il est clair qu'il vise d'abord les électeurs péquistes inquiets du vent de radicalisme qui souffle présentement au PQ. Les fédéralistes sont déjà suffisamment troublés, il ne manquera plus que les souverainistes se rendent compte que, dans les faits, la politique adoptée en fin de semaine signifie l'acceptation définitive du cadre fédéral.

Dimanche, Mario Dumont brandissait fièrement sa nouvelle bannière autonomiste, mais l'apparente facilité avec laquelle ce *face lift* a été effectué est trompeuse. Rarement a-t-on vu des gens prétendument impatients de s'affirmer avoir aussi peur des mots, même quand on leur assure qu'ils n'ont aucune portée concrète.

Les discussions en atelier, où les gens se sentent généralement plus libres d'exprimer le fond de leur pensée, avaient de quoi faire pleurer. Certains s'inquiétaient des voyageurs qui pourraient être effarouchés par l'appellation «État autonome du Québec». Pour illustrer la diversité des statuts, on a donné l'exemple rassurant de l'Autorité palestinienne. Quand ce n'était pas le mot «autonome» qui faisait problème, c'était le mot «État». Il a fallu expliquer que même Jean Charest n'utilisait plus le terme «province».

Les structures assez informelles de l'ADQ font en sorte que le programme y est adopté un peu à la bonne franquette. Rien à voir avec le PQ, où chaque changement de virgule fait l'objet de discussions locales et régionales serrées avant d'aboutir au congrès, où seuls les délégués dûment élus par les associations de comités ont voix au chapitre. À l'ADQ, il suffit d'avoir sa carte de membre pour être admis au congrès. On n'y représente que soi-même. Dans certains cas, c'est d'ailleurs heureux.

Manifestement, plusieurs saisissaient mal de quoi il retournait. Même si cela ne changeait strictement rien au partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec, ils croyaient sincèrement qu'adopter une constitution québécoise sans tenir de référendum serait un geste plus révolutionnaire que tout ce que le PQ a pu imaginer.

Il est vrai qu'on peut facilement s'égarer dans les dédales du droit constitutionnel canadien. Les animateurs des ateliers n'étaient malheureusement pas d'un grand secours. Un participant qui s'interrogeait sur les effets concrets de l'adoption d'une constitution québécoise s'est fait répondre: «C'est une porte ouverte où on va pouvoir régler un paquet d'affaires qui traînent depuis des années.» Le plus inquiétant est que cette explication venait d'un candidat adéquiste aux dernières élections.

Comment s'étonner du scepticisme de gens qui entendent depuis des années leur chef reprocher aux «vieux partis» de se complaire dans des chicanes stériles au lieu de s'occuper des «vrais problèmes»? C'est peut-être pourquoi M. Dumont a senti le besoin d'expliquer qu'une déclaration de revenus unique permettrait au moins de «sauver un timbre».

Le 20 septembre dernier, il avait présenté la victoire dans Vanier comme la première étape de la reconstruction. Il serait peut-être plus juste de parler d'une mutation, que symbolise admirablement l'élection de l'ancien ministre libéral Yvon Picotte à la présidence du parti.

Son prédécesseur, le politologue Guy Laforest, avait apporté une certaine caution intellectuelle à l'ADQ, même s'il n'avait pas réussi à empêcher une dérive à droite qu'il déplorait personnellement.

M. Picotte est un homme sympathique qui n'a aucune prétention intellectuelle. Dimanche, M. Dumont a très bien expliqué ce qu'il attendait de lui: une «dose d'expérience pour conquérir le terrain». À cet égard, le nouveau président pourra sans doute être utile à l'ADQ. Aussi bien dans l'opposition qu'au pouvoir, il était imbatte dans sa circonscription de Maskinongé.

Il est assez amusant de penser qu'en mars 2003, M. Laforest reprochait à Bernard Landry d'avoir ramené le Québec à l'époque de Maurice Duplessis. À entendre M. Picotte inviter les adéquistes à travailler «comité par comité, rue par rue, rang par rang», on avait précisément l'impression d'effectuer un retour à l'époque où «l'autonomie provinciale» faisait la fortune de l'Union nationale.

En 2003, la présence de Joëlle Lescoep, de Diane Bellemare, de Guy Laforest lui-même, avait donné à l'ADQ l'image d'une certaine urbanité. Elle apparaît maintenant comme un pur produit du terroir. Par effet de contraste, son succès dans Vanier, dans un contexte très particulier, n'a fait que souligner le rejet massif exprimé par les électeurs de Montréal. Ce qu'on a vu en fin de semaine à Drummondville ne permettra en rien d'améliorer les choses.

mdavid@ledevoir.com

JEAN-LOUIS SANTINI

Washington — Toutatis, un gros astéroïde de 4,6 km de long sur 2,4 km de large en forme de cacahuète, fonce en direction de la Terre qu'il frôlera demain, mais sans présenter de danger de collision, selon la NASA, l'agence spatiale américaine.

«Ce sera le plus gros objet céleste depuis le début de ce siècle à passer aussi près de notre planète», a indiqué dans un communiqué Steven Ostro un expert du Jet Propulsion Laboratory de la NASA.

La trajectoire de Toutatis est la plus scrutée depuis plusieurs années par les experts de la NASA en raison de l'énorme danger que représenterait pour la Terre une collision avec un objet d'une telle masse.

Ils en ont conclu avec la plus grande certitude que Toutatis ne présenterait, tout au moins pendant 558 ans, aucun risque pour notre planète puisqu'il passera demain, à précisément 13h37 GMT, au point le plus près à 1 549 719 km. C'est quatre fois la distance de la Terre à la Lune (400 000 km) mais un saut de puce à l'échelle de l'univers.

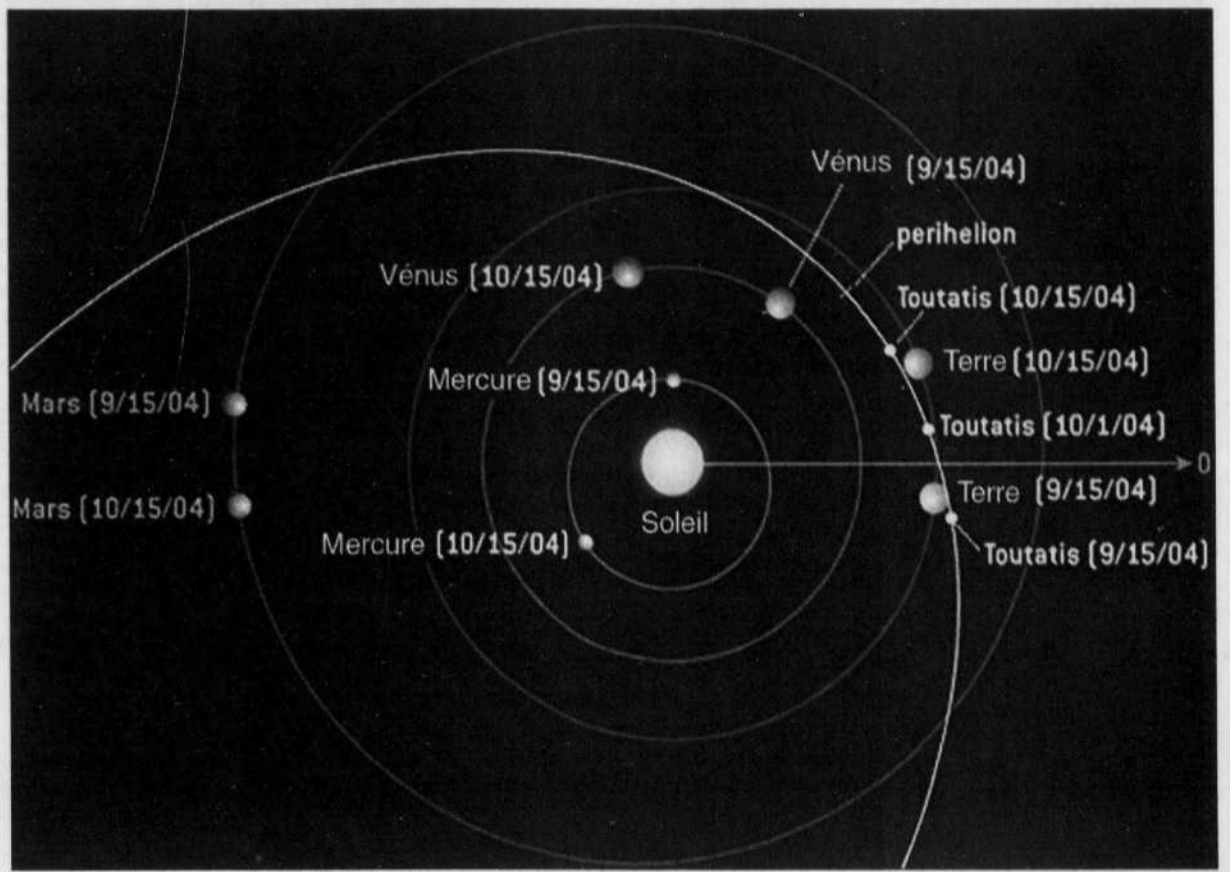
Selon les calculs des astrophysiciens, Toutatis repassera de nouveau à proximité de notre planète en 2562 mais cette fois à seulement 400 000 km.

Au cours des quatre dernières années, Toutatis a effectué un trajet elliptique autour du soleil qui le conduit dans l'orbite terrestre avant de poursuivre sa route dans la ceinture d'astéroïdes entre Mars et Jupiter.

Les images radar laissent penser que Toutatis pourrait être formé de deux ou trois blocs de roches sidérales tenues ensemble par la force de la gravité.

Toutatis a, selon la NASA, un comportement étrange pour un astéroïde puisqu'il effectue tout d'abord une rotation sur un axe en 4,5 jours terrestres puis ensuite se retourne et évolue sur lui-même en 7,3 jours.

Malgré les assurances des scientifiques de la NASA, Toutatis alimente depuis plusieurs mois les prédictions



Le graphique ci-dessus montre la trajectoire de Toutatis qui se retrouvera tout près de la Terre.

catastrophes sur Internet, certaines allant même jusqu'à évaluer les risques d'impact à 63 %.

Si Toutatis entrain en collision avec la Terre, la puissance de destruction serait équivalente à l'explosion de plusieurs dizaines de milliers de bombes nucléaires, soulevant d'immenses nuages de poussières qui replongeraient la Terre dans une longue période glaciaire.

Les experts estiment que la météorite qui a frappé la région du Mexique il y a 65 millions d'années, provoquant

l'extinction des dinosaures, mesurait entre 5 et 15 km de long.

Jusqu'à 40 mètres de diamètre, les météorites ne présentent pas de danger pour la Terre, car elles se pulvérisent au contact de l'atmosphère, selon les experts de la NASA.

L'agence spatiale américaine a mis en place un programme d'observation depuis plusieurs années qui devrait permettre d'identifier, d'ici à la fin de 2008, 90 % des quelque mille à 1100 astéroïdes de plus d'un kilomètre de diamètre pouvant affecter gravement le

climat terrestre en cas de collision.

C'est en observant des plaques photographiques des satellites de Jupiter que l'astronome français Christian Pollas a découvert Toutatis le 4 janvier 1989.

Il l'a baptisé ainsi, du nom d'une divinité celtique souvent invoquée dans la série de bandes dessinées Astérix. Toutatis est le protecteur du héros et de ses compagnons dont la plus grande crainte est que le ciel ne leur tombe sur la tête.

Agence France-Presse

Des dossiers du cabinet Trudeau rendus publics

Le Canada voulait abandonner rapidement sa mission au Vietnam

JOHN WARD

Ottawa — Le Canada s'est retiré de sa brève mission de maintien de la paix au Vietnam il y a une trentaine d'années parce que, selon Ottawa, le système avait des préjugés favorables au Nord-Vietnam communiste.

Des dossiers du cabinet fédéral datant du printemps 1973, dévoilés publiquement pour la première fois hier, montrent que le gouvernement Trudeau s'est longuement interrogé sur le rôle du Canada au Vietnam, avant de jeter l'éponge.

Une Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS), regroupant des représentants de quatre pays, avait été mise sur pied dans le cadre des Accords de paix de Paris qui mettaient fin à la participation américaine à la guerre du Vietnam.

Le Canada, l'Indonésie, la Hongrie et la Pologne formaient la commission, qui était censée superviser un cessez-le-feu et contribuer à pacifier le pays, alors divisé entre le nord et le sud.

Deux des membres de la commission,

la Pologne et la Hongrie, qui appartenaient alors au bloc communiste, fermaient les yeux sur les actions des Nord-Vietnamiens. Selon un document relatif à une séance d'information du cabinet, la commission ne pouvait fonctionner.

«On avait enregistré 7000 violations du cessez-le-feu [...] La commission a été appelée à enquêter sur seulement 31 plaintes, qui n'ont donné lieu qu'à deux rapports», peut-on lire dans le procès-verbal de la séance.

Le Canada avait adhéré à la commission sur les instances de Washington, et les Américains voulaient que les Canadiens restent. Mitchell Sharp, alors ministre des Affaires extérieures, avait déclaré à ses collègues que Washington craignait qu'un retrait du Canada ne perturbe une paix fragile.

En mars, le cabinet était divisé, et décidait de poursuivre la participation canadienne aux efforts de paix pendant 60 jours supplémentaires. Mais l'information fournie aux ministres était de nature pessimiste. «Étant donné la composition de la CICS, celle-ci fonctionnera vrai-

semblablement à l'avantage de la partie communiste [...] parce que seuls les constats et les rapports dirigés contre la partie non communiste seront unanimes, voire possibles, dans certains cas.» En mai, le cabinet était convaincu que la mission était futile.

M. Sharp a dit à ses collègues que la CICS était inefficace et ne contribuait pas au maintien de la paix, ajoutant que les querelles au sein de la commission ne favorisaient pas les relations du Canada avec la Hongrie et la Pologne.

Washington, a-t-il dit, ne serait pas fâché d'un retrait canadien. Le cabinet a alors décidé de se retirer, une décision qui pourrait avoir été encouragée par un rapport des services de renseignement qui prédisait que l'impasse ne cesserait que lorsqu'une ou l'autre des parties attaquerait l'autre, vraisemblablement «dans quelques mois ou dans deux à trois ans».

Le Nord-Vietnam a lancé son offensive exactement deux ans plus tard, pour s'emparer de Saïgon le 30 avril 1975.

Presse canadienne

EN BREF

Mohammed Cherfi: décision le 22 octobre

Mohammed Cherfi, le ressortissant algérien qui a été expulsé en février dernier après avoir trouvé refuge dans une église de Québec, saura le 22 octobre prochain s'il pourra rester aux États-Unis. Le juge du district de Batavia, dans l'État de New York a pris hier sa cause en délibéré. Alors que l'issue de telles demandes aux États-Unis est très incertaine, cinq personnes ont déposé la semaine dernière une proposition de parrainage afin de permettre le retour de M. Cherfi au Québec. Le dossier est présentement à l'étude au gouvernement fédéral. M. Cherfi était porte-parole du Comité des sans-statut algérien qui a négocié une procédure spéciale avec le gouvernement du Québec afin de régulariser le statut de ses compatriotes au Canada. — *Le Devoir*

Nouveau juge en chef à la Cour supérieure

La Cour supérieure du Québec aura un nouveau juge en chef à compter du 1^{er} octobre. Le premier ministre Paul Martin a annoncé hier que François Rolland avait été nommé à ce poste en remplacement de Lyse Lemieux, qui a démissionné de ses fonctions le 19 août dernier. François Rolland a fait ses études à l'Université de Montréal jusqu'en 1974 et a été admis au Barreau l'année suivante. Il a été nommé juge à la Cour supérieure en 1996. Avant d'être nommé au banc, il avait été associé principal au sein du cabinet Martineau, Walker où il pratiquait principalement dans les domaines du litige commercial et du droit des assurances. — *PC*

CENTRE ST-PIERRE
La conférence de la rentrée

LA FIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN
Le début d'une démocratie

Avec Jean Bédard



Essayiste et romancier de réputation internationale, Jean Bédard est un philosophe et un travailleur social de carrière. Il est reconnu au Québec pour sa vision globale de la détresse sociale.

Pour Jean Bédard, l'auteur de la trilogie des trois maîtres de la pensée Maître Eckhart, Nicolas de Cues et Comenius, l'empire américain, malgré sa toute puissance donne des signes d'écroulement. Il faut bâtir une nouvelle société sur les cendres de cet empire. Mais quelle société? Quel monde? Animé de quel esprit? La conférence de la rentrée pour celles et ceux qui croient en un monde meilleur.

CONFÉRENCE MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2004
19 H 30 — SALLE MARCEL-PEPIN
15 \$ (ÉTUDIANTS 10 \$)

POUR RÉSERVER VOTRE PLACE 514 524-3561

1212, rue Panet, Montréal (Québec) H2L 2Y7
www.centrestpierre.org

Ce soir 19 h
TOUT LE MONDE EN PARLE



C'est un original...

C'est parce que Thierry Ardisson mène l'entrevue sans pitié que Tout le monde en parle. Et c'est parce que Tout le monde en parle que Thierry Ardisson est sans pitié.

TV5

À VOUS LE MONDE

WWW.TV5.CA

• LES ACTUALITÉS •

Discours du Trône: l'opposition veut être consultée

Ottawa — Les partis d'opposition aux Communes exigent d'être consultés sur le contenu du Discours du Trône qui sera présenté la semaine prochaine à l'ouverture de la nouvelle session parlementaire à Ottawa.

L'opposition profite du fait que Paul Martin dirige un gouvernement minoritaire pour poser des conditions autrement impensables, puisque le Discours du Trône énonce en principe le programme législatif du parti au pouvoir.

Le chef du NPD, Jack Layton, a déclaré hier que si Paul Martin veut gouverner, il doit inclure les idées des autres partis.

M. Layton assure qu'il existe des précédents, à tout le moins, selon lui, au niveau de la législature ontarienne où libéraux et néo-démocrates ont été appelés à coopérer dans le passé.

Il souligne en outre que cela tombe sous le sens d'inclure des politiques néo-démocrates dans le programme du gouvernement libéral puisque Paul Martin ne cessait de répéter aux électeurs que ses idées étaient presque les mêmes que celles du NPD.

Jack Layton rappelle d'ailleurs avec amertume que les libéraux ont utilisé l'argument pour voler des appuis aux néo-démocrates dans le but d'arrêter la poussée conservatrice durant la campagne électorale.

Un porte-parole du premier ministre Paul Martin, Marc Roy, a rejeté la requête en affirmant clairement que ce n'était pas une option. Il a déclaré que ce ne sont pas les partis d'opposition qui dirigent, mais les libéraux, même s'ils sont minoritaires. M. Roy a indiqué que le gouvernement libéral présentera ses mesures dans le Discours du Trône et que si les partis d'opposition veulent voter contre, ils vivront avec les conséquences.

Presse canadienne

Le ministre de la Culture français rend hommage au Canada

MICHEL DOLBEC

Paris — Pour le directeur du Centre culturel canadien de Paris, Robert Desbiens, cela ressemble à une espèce de consécration.

Hier en effet, ce n'est pas un, mais deux ministres de la Culture qui ont présidé au lancement de la Semaine des cultures étrangères de Paris, la manifestation qu'il a créée il y a trois ans.

L'inauguration de cette série de 140 spectacles, concerts et expositions, programmés par 35 centres culturels, s'est déroulée dans les salons du ministère de la Culture, au Palais-Royal. Aux côtés du ministre français, Renaud Donnedieu de Vabres, prenait place son collègue Gilberto Gil, l'icône de la musique brésilienne devenu membre du gouvernement Lula, dont la venue n'avait pas été annoncée.

Dans son discours, M. Donnedieu de Vabres a rendu hommage au Canada, rappelant le rôle d'initiateur joué par le Centre culturel de la rue de Constantine, à Paris.

«Ce n'est pas un hasard si nous retrouvons toujours le Canada à nos côtés pour parler de diversité des cultures», a dit le ministre en se tournant vers Robert Desbiens. «Cette initiative illustre une fois de plus l'attachement de ce grand pays aux valeurs et principes du dialogue interculturel et de la diversité culturelle. Le Canada est un exemple de tolérance et d'ouverture à autrui. Dans ce pays, où plus de 200 groupes ethniques cohabitent dans le respect de leur identité, la diversité culturelle n'est pas un vain mot.»

Cette reconnaissance de la France et la présence de Gilberto Gil, symbole de la résistance à l'uniformisation de la culture, ont réjoui Robert Desbiens.

«Ça montre que le message qu'on tente de faire passer est bien accepté et bien compris», a estimé M. Desbiens, également président du Ficep, le Forum des instituts culturels étrangers à Paris, qui organise l'opération.

Depuis sa création en 2002, la Semaine des cultures étrangères s'est imposée à Paris comme une des manifestations importantes de l'automne.

Largement couverte par la presse et les médias, cette troisième édition a pour thème «L'étranger dans la ville».

«Sans étrangers, pas de ville», a rappelé Robert Desbiens. «L'étranger est au cœur de la ville. À cheval sur plusieurs cultures, parlant plusieurs langues, il est appelé à jouer dans l'avenir un rôle politique de plus en plus important.»

Presse canadienne

EN BREF

Vivre jusqu'à 82,1 ans

Ottawa — Un garçon canadien né en 2002 peut maintenant compter vivre jusqu'à l'âge de 77,2 ans — un record, selon Statistique Canada. L'agence a révélé hier que l'espérance de vie masculine à la naissance au Canada avait augmenté en 2002 de 0,2 année, soit environ deux mois et demi, par rapport à l'année précédente. Chez les femmes, l'espérance de vie à la naissance est restée inchangée, soit 82,1 ans. L'écart entre l'espérance de vie des hommes et celle des femmes se trouve ainsi ramené à un peu moins de cinq ans. «L'espérance de vie à la naissance pour les deux sexes combinés a atteint 79,7 ans en 2002, soit 0,1 an de plus qu'en 2001 [...] et cela est entièrement dû aux gains effectués par les hommes», note le rapport de l'agence fédérale. Entre 1979 et 2002, les hommes ont vu leur espérance de vie s'allonger de 5,8 ans, tandis que celle des femmes a gagné 3,3 ans. En 2002, l'espérance de vie à 65 ans s'est améliorée uniquement pour les hommes. Leur espérance de vie a grimpé de 0,1 an, tandis que les femmes du même âge n'ont enregistré aucune amélioration. À l'âge de 65 ans, les femmes peuvent s'attendre à vivre 3,4 ans de plus que les hommes. Sur la base des taux de mortalité de 2002, les hommes âgés de 65 ans peuvent compter couler de vieux jours pendant 17,2 autres années. Les femmes, elles, peuvent espérer jouir de la vie encore 20,6 années. En combinant les données pour les deux sexes, on obtient une espérance de vie, à 65 ans, de 19,1 années. Depuis 1979, l'espérance de vie des hommes de 65 ans s'est accrue de 2,6 années, tandis que celle des femmes du même âge a augmenté de 1,6 année. — PC

Un juge acquitte 115 manifestants antimondialisation arrêtés à Montréal

Un avocat demande d'évaluer la constitutionnalité du règlement sur les manifestations

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les 115 personnes arrêtées le 26 avril 2002 à Montréal, lors d'une manifestation en marge de la réunion des ministres du Travail du G8, ont été acquittées hier matin à la Cour municipale.

Dans un jugement rendu jeudi dernier, le juge Evasio Massignani a estimé qu'aucune violence n'était perceptible, que la foule était pacifique et que l'intervention des policiers empêchait la manifestation, selon les propos rapportés par l'avocat des manifestants, M^r Denis Barette.

«Cela démontre le caractère abusif du vieux règlement municipal sur les manifestations qui date de l'époque de Jean Drapeau, dans les années 1970», croit M^r Denis Barette.

Ce dernier a d'ailleurs tenté, en vain, de convaincre le juge de se pencher sur la constitutionnalité du règlement municipal qui interdit «les as-

semblées, défilés ou autre attroupement qui mettent en danger la paix, la sécurité ou l'ordre public». M^r Barette estime que le règlement empiète sur le champ de compétence du gouvernement fédéral et constitue une atteinte à la liberté d'expression garantie dans la Charte canadienne des droits. «Le règlement permet un comportement abusif de la part des policiers», ajoute M^r Barette.

Tout en se réjouissant du verdict rendu hier, la présidente de la Ligue des droits et libertés, Nicole Filion, a également déploré le fait que le juge n'ait pas tranché sur la pertinence du règlement.

Présentée à titre d'observatrice à la manifestation, Mme Filion soutient que l'opération policière semblait avoir été orchestrée afin «de mettre fin à la manifestation avant même qu'elle ne débute». «Je n'ai rien vu qui permette qu'on procède à des arrestations massives comme on l'a fait», poursuit Mme Filion.

Elle souhaite que la Ville de Montréal abroge le règlement et lance une enquête «sur ce qui s'est passé au sein de la force policière», soulignant que d'autres arrestations massives de manifestants avaient eu lieu depuis.

On se rappellera que, dans les jours suivant l'arrestation, un flou avait entouré les preuves saisies sur les lieux, certains médias affirmant qu'un revolver 9 mm figurait parmi les objets saisis. Il s'est avéré que le revolver en question avait été saisi lors de l'arrestation pour trafic de stupéfiants dans un édifice du centre-ville situé près de la manifestation au Square Dominion. Le juge a par ailleurs refusé de recevoir en preuve d'autres objets saisis ce jour-là, tels des boules de billard et des billes, puisqu'ils n'avaient été démontrés qu'ils avaient bel et bien été recueillis parmi les 115 manifestants arrêtés.

Le Devoir

La télé souterraine

Sur les quais de la station de métro Berri-UQAM, les voyageurs pourront meubler le temps d'attente en s'informant

PAUL CAUCHON



La télé dans le métro offre des nouvelles sous forme de capsules qu'il faut lire. Elle renseigne également sur l'heure, le temps qu'il fait dehors, et le nombre de minutes à attendre avant l'arrivée de la rame suivante.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Devoir

Projet de loi 44

Les pollueurs devraient réaliser des études d'impacts

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, est ouvert à l'idée d'obliger les entreprises polluantes, une fois le projet de loi 44 adopté, à faire rapport sur les «impacts environnementaux» de leurs rejets.

C'est ce qu'a déclaré hier son chef de cabinet adjoint, M^r Paul-Yannick Laquerre, alors que le cabinet ministériel se préparait à débattre du projet de loi 44 devant une commission parlementaire, dont les travaux démarreront cet après-midi.

Le projet de loi 44, qu'on désigne à Québec sous le vocable de projet de loi «pollueur-payeur», vise à conférer au ministre de l'Environnement le pouvoir d'exiger par règlement de certaines entreprises des rapports fréquents sur leurs émissions ou leurs rejets dans l'environnement, y compris leur nature, leurs caractéristiques et leurs concentrations.

Le projet de loi prévoit aussi que les renseignements demandés pourront varier en fonction des contaminants ou des rejets, de même qu'en fonction des procédés ou des appareils.

Le projet de loi 44 permettra aussi au gouvernement de déterminer par règlement les frais que le ministre de l'Environnement pourra exiger des en-

treprises pour surveiller ou contrôler leurs rejets par des inspections ou des expertises particulières. Le ministre pourra ainsi exiger davantage des entreprises, y compris des intérêts en cas de non-paiement, dont l'attitude commande une surveillance accrue, ce qui réduira le fardeau des contribuables pour la surveillance des entreprises mauvaises citoyennes. L'argent en cause ira dans un fonds géré par le ministère et non pas au Fonds consolidé du Québec.

Mais la liste des motifs de rapports que le ministre pourra obtenir grâce à la future loi ne contient pas l'analyse des impacts environnementaux que certaines formes de pollution peuvent engendrer et elle ne prévoit pas non plus que les frais exigés pour le contrôle pourraient être variables selon la gravité des impacts environnementaux des mauvaises pratiques des entreprises.

M^r Laquerre estimait hier que c'était des hypothèses «à examiner de très près», car, ajoutait-il, elles complètent des pouvoirs que possède déjà le ministre pour exiger des études de répercussions ou d'impacts environnementaux.

Invité à dire pourquoi la logique «pollueur-payeur» ne s'étendrait pas à la possibilité pour le ministre d'imposer des normes d'émission ou de rejets plus

sévères que celles déjà présentes dans la réglementation générale afin d'accélérer la restauration d'un écosystème malmené par un pollueur, M^r Laquerre n'écarte pas non plus cette possibilité. Mais, dit-il, il faudrait alors ajouter un nouvel article conférant un pouvoir d'ordonnance spécifique, ce qui n'a pas été soumis au conseil des ministres.

M^r Laquerre admet qu'une telle disposition comblerait le trou créé dans les années 80 par l'arrêt de la Cour suprême dans l'arrêt Alex Couture. Le plus haut tribunal avait refusé au ministre la possibilité d'imposer des normes de rejets particulières à l'équarisseur de la région de Québec parce qu'il y avait déjà un règlement contenant des dispositions d'intérêt public sur ces questions. Ou le ministre procède à partir des dispositions générales de la loi s'il n'y a pas de règlement, ou il applique son règlement strictement, avait dit le tribunal. Avec un pouvoir d'ordonnance spécifique à des fins de restauration, le ministre pourrait imposer réparation à une entreprise par une mesure de nature environnementale plutôt que par des amendes dont profiterait essentiellement le budget de son ministère.

Le Devoir

LE MONDE

L'intifada, une guerre d'usure

MARIUS SCHATNER

Jérusalem — L'intifada s'est muée en quatre ans en une bataille d'usure au cours de laquelle l'armée israélienne a montré sa supériorité, sans parvenir pour autant à briser la volonté de lutte des Palestiniens.

Israël, surtout au cours des douze derniers mois, a porté des coups très durs aux activistes palestiniens, décapitant notamment la direction du mouvement islamiste Hamas par des «opérations de liquidation» répétées. Combinant ces offensives à la construction d'une «barrière de sécurité» en Cisjordanie — dénoncée par la communauté internationale à cause de son tracé — l'armée est parvenue à réduire de façon spectaculaire les attentats en Israël. Mais elle n'a pas réussi, faute de perspective politique, à stopper les violences.

De l'aveu même des hauts responsables militaires, la répression n'a pas réduit la motivation des Palestiniens. Tout au contraire, chaque «martyr» tué par l'armée israélienne, a renforcé le désir de vengeance et les groupes armés n'éprouvent aucune difficulté à remplacer ceux qui sont tués ou capturés. «Paradoxalement ce sont les succès de l'armée qui font que les Israéliens, moins obnubilés par leur sécurité quotidienne, commencent à se poser des questions sur une issue politique», estime le chercheur Shlomo Brom, ancien chef du service de planification de l'armée.

L'idée a commencé à s'imposer, y compris au sein du gouvernement de droite du premier ministre Ariel Sharon, qu'il n'y a pas d'issue purement militaire au conflit et qu'Israël doit lancer une initiative s'il ne veut laisser le champ libre à ses adversaires. Tel est l'objectif du «plan de séparation» lancé par M. Sharon, qui prévoit un retrait de la bande de Gaza d'ici à la fin 2005, l'évacuation des 21 colonies juives sur ce territoire et de quatre autres implantations isolées en Cisjordanie. Mais il s'agit d'une action unilatérale qui, de l'aveu de M. Sharon, ne vise nullement à relancer un dialogue de paix avec les Palestiniens et ne doit pas constituer un précédent à d'autres retraits en Cisjordanie. Il ne cache pas que son plan n'a pas pour but de redonner vie au dernier plan de paix international, la «Feuille de route», mais de s'y substituer.

Néanmoins, le projet de retrait de Gaza, soutenu par la majorité de l'opinion a provoqué une levée de boucliers au sein de la droite et du puissant lobby des colons qui a même brandi la menace d'une guerre civile. Ceux-ci voient dans ce plan le début de la fin de la colonisation juive et fustigent un processus qui mènerait en fin de compte au retrait de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967.

Côté palestinien, la population a assisté impuissante à la réoccupation quasi totale de la Cisjordanie par l'armée israélienne, alors que les incursions meurtrières se multiplient dans la bande de Gaza où des centaines de maisons ont été rasées. «La situation empire de jour en jour, la répression devient intolérable. Les gens sont fatigués et en même temps fiers de tenir bon», relève le politologue palestinien Zakaria al-Qaq.

L'incapacité de l'Autorité palestinienne à maîtriser une situation qui lui échappe et à se réformer de l'intérieur, ont accru l'amertume. L'Autorité palestinienne s'est retrouvée accusée de corruption et les critiques n'ont pas épargné son chef, Yasser Arafat, qu'Israël confine dans son QG de Ramallah depuis décembre 2001. Mais il reste le symbole, la figure incontournable, d'autant qu'il est la cible de menaces répétées, d'expulsion, sinon pire, de la part d'Israël.

Selon différents sondages, les principaux bénéficiaires de ce mécontentement sont les groupes islamistes, même si la population ne croit pas que leur lutte l'emportera. «La vérité est que si Israël ouvrait une porte de sortie aux Palestiniens, ils s'y engouffreraient», et mettraient fin à l'intifada, estime M. Qaq. Encore faudrait-il selon lui qu'on leur offre un «réglement définitif» qui conduira à un retrait de tous les territoires occupés. On en est loin.

Employé de CNN enlevé

Un Arabe israélien travaillant comme interprète pour la chaîne de télévision américaine CNN a été enlevé hier à Gaza par des hommes armés et masqués, ont indiqué des témoins. Six Palestiniens, dont cinq activistes, ont été par ailleurs tués hier par l'armée israélienne et un septième a été abattu par un colon juif dans les territoires occupés. Ces décès portent à 4344 le nombre de personnes tuées depuis le début de l'intifada en septembre 2000.

Agence France-Presse

Raids aériens sur Fallouja et Sadr City

Un diplomate iranien est libéré

Bagdad — L'aviation américaine a bombardé hier soir des repaires présumés de rebelles à Sadr City et Fallouja en Irak où 17 personnes, dont deux soldats américains, sont mortes dans les violences, et un diplomate iranien a été libéré après 55 jours de détention.

L'armée américaine a lancé de nouveaux raids aériens sur la ville rebelle sunnite de Fallouja (50 km à l'ouest de Bagdad), qui ont visé les quartiers nord. Aucun bilan d'éventuelles victimes n'était disponible dans l'immédiat.

Les raids sur Fallouja, devenus quasi quotidiens, visent selon l'armée des repaires présumés de l'islamiste Abou Moussab al-Zarqawi, ennemi numéro un des Américains en Irak qui a revendiqué plusieurs attentats sanglants et l'enlèvement de plusieurs otages étrangers.

Presque au même moment, l'aviation américaine bombardait des objectifs dans le quartier chiite déshérité de Sadr City à Bagdad.

«Des raids aériens sont actuellement en cours, ils ne visent pas des individus ni des infrastructures, mais des bombes artisanales», a indiqué en fin de soirée le capitaine Brian O'Malley, de l'armée américaine. Selon lui, ces raids «sont menés dans la nuit lorsque les rues sont désertes».

Un représentant du chef radical chiite Moqtada Sadr a toutefois af-

firmé que les raids avaient provoqué la coupure d'électricité dans ce grand quartier surpeuplé de Bagdad, théâtre de plusieurs affrontements sanglants entre l'armée américaine et les miliciens chiites.

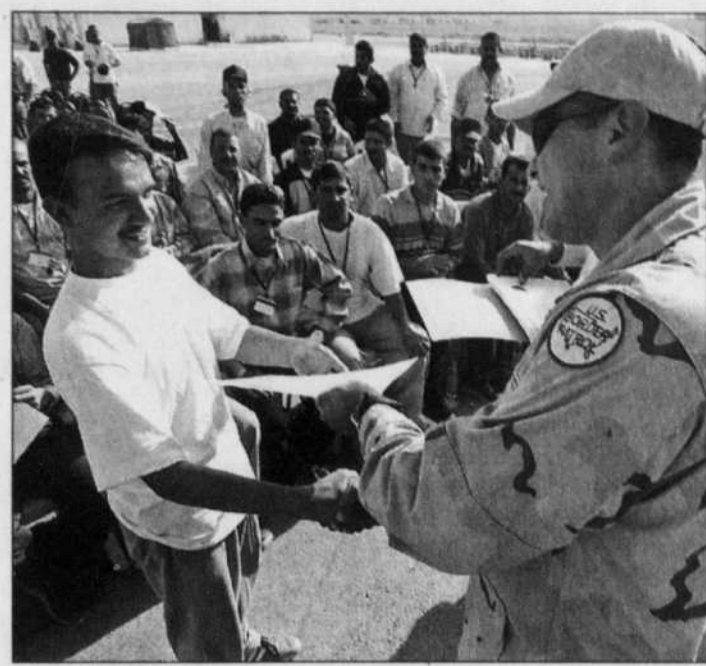
Le quartier de Sadr City a été quelques heures plus tôt la cible de bombardements américains qui ont coûté la vie à cinq hommes et blessé 46 autres personnes, dont des femmes et des enfants, selon des sources hospitalières.

Dans la région de Baqouba, au nord de Bagdad, quatre civils et un soldat de la Garde nationale ont été tués dans deux attaques.

À Mossoul (nord), une voiture piégée a explosé devant une patrouille de la Garde nationale, tuant deux de ses membres. Toujours dans le nord, deux Irakiens sont morts dans l'explosion de la charge qu'ils tentaient de placer sur l'oléoduc irako-turc dans la région de Kirkouk alors qu'un policier a été tué par des tirs d'inconnus.

Par ailleurs, un soldat américain a été tué par des tirs adverses et un autre dans un accident de la route, près de Balad, au nord de Bagdad.

De son côté, le diplomate iranien Fereydoon Jahani, apparemment en bonne forme, est apparu à l'ambassade d'Irak à Bagdad pour déclarer qu'«il n'y a pas eu de marché conclu» avec les ravisseurs sans cependant évoquer les conditions de sa détention et de sa libération par



Des étudiants irakiens ont reçu des mains d'instructeurs américains leurs certificats de policiers des frontières, hier.

L'Armée islamique en Irak qui l'avait enlevé le 5 août.

L'Armée islamique en Irak, qui détient les deux journalistes français Christian Chesnot et Georges Malbrunot, a revendiqué l'enlèvement du diplomate le 8 août.

Concernant l'otage britannique,

Kenneth Bigley, menacé de mort par le groupe du Jordanien Abou Moussab al-Zarqawi, aucune information tangible n'est venue éclaircir son sort. La même incertitude entourait le sort des employés de la compagnie de télécommunications égyptienne Oras-

com enlevés la semaine dernière.

De son côté, le roi Abdallah II de Jordanie a déclaré que les deux travailleuses humanitaires Italiennes Simona Torretta et Simona Paris, enlevées le 7 septembre à Bagdad, étaient en vie.

Affectations moins longues

L'armée de terre américaine envisage de raccourcir la durée de l'affectation — un an aujourd'hui — des militaires stationnés en Irak et en Afghanistan parce qu'elle craint que cette durée et la dangerosité des missions ne compliquent le recrutement des futurs soldats, voire poussent certains militaires à partir dans le civil.

Selon un haut responsable militaire qui a requis l'anonymat, la direction de l'armée souhaiterait rapprocher la durée du service de celle qui est en vigueur dans le corps, distinct, des «marines». Ces derniers servent actuellement sept mois sur ces théâtres d'opération.

Ce responsable a cependant précisé qu'une telle réforme ne pourrait pas intervenir avant deux ans. Il a également expliqué qu'une décision semblable poserait certains problèmes «avec plus de soldats en transit vers et en provenance des zones de combat».

Agence France-Presse et Reuters

Nouvelle biographie d'Oussama ben Laden

Fils de famille... nombreuse, héros et djihadiste

De l'inflation d'ouvrages sur Ben Laden, celui du journaliste américain Jonathan Randal, *Oussama, la fabrication d'un terroriste*, est le plus complet et le plus rigoureux. Mélange de trente ans d'expérience au Proche-Orient pour le *Washington Post* et de quatre ans d'enquête sur le chef terroriste.

Quels sont les traits marquants de la personnalité d'Oussama ben Laden?

Oussama n'était que le dix-septième des vingt-quatre garçons d'une famille de 54 enfants. Les services occidentaux ont fait de lui un coureur de jupons et un amateur d'alcool. Mais son seul vice connu était les excès de vitesse. Très bon avant au foot, il fut remarqué dès son adolescence pour sa religiosité et ses opinions extrémistes quant à l'application de la charia. Il s'effrayait de voir les jeunes Saoudiens s'adonner au sexe, à la drogue, aller à l'étranger. Mais il ne donnait pas l'impression de maîtriser le savoir coranique et en a fait un avantage: capable de parler aux musulmans ordinaires dans un langage simple, il fascina. Fils de riche, il sait aussi parler aux riches et les convaincre de contribuer au djihad. Il était en outre assez riche pour qu'on sache qu'il ne se servirait pas. Mais il semblait n'avoir rien de ce qui fait les meneurs d'hommes.

Comment est-il devenu un djihadiste?

Ce qui l'a d'abord passionné n'était pas l'Afghanistan, mais la campagne lancée en 1976 par les Frères musulmans de Syrie contre le régime alaouite de Hafez El Assad. Ne prenant pas en compte le fait que sa mère soit alaouite, Oussama ne pardonnait pas que le parti Baas (au pouvoir) soit laïc, et son premier acte politique a été de financer, à partir de 1979, ce combat qui se terminera par une terrible répression et le massacre de Hama en 1982. Cette lutte était encouragée par la Jordanie et aussi par les Américains.

Les États-Unis l'aidaient déjà?

Oui et non. Il est de bon ton de dire que les Américains ont fabriqué Ben Laden. Ce n'est pas vrai. Comme souvent, c'est la négligence et un enchaînement d'événements... Je ne crois pas qu'il ait jamais travaillé pour la CIA. Ce sont les Pakistanais qui servaient d'intermédiaires aux États-Unis dans la gestion de la guerre en Afghanistan, distribuant l'argent et les armes aux moudjahiddines. De fait, Oussama n'est devenu important que lorsqu'il a pris ses distances avec Abdallah Azam, un Frère musulman palestinien chassé de Jordanie. Mais il pensait déjà à islamiser toutes les terres musulmanes, à chasser les mécréants des terres musulmanes, en Asie Centrale ou en Andalousie. Ce n'est qu'après l'échec en Syrie qu'il commence à s'intéresser vraiment à l'Afghanistan. Il va à Islamabad, y est hébergé par Abdallah Azzam dont le rôle était de lever des fonds. Car si la famille royale saoudienne et les Américains ont donné fifty-fifty pour le Jihad contre les Soviétiques, on a aussi collecté des fonds privés dans les pays du Golfe. Dans chaque gouvernement du Royaume, un prince-gouverneur nommait un comité de notables représentant les grandes familles et les gens fortunés. Parmi les plus riches de Djeddah, il y avait la famille Ben Laden qui a envoyé Oussama parce qu'il était jeune, pieux et qu'on ne savait pas trop quoi faire de lui... Cela ne l'empêche pas de passer une bonne partie de l'année en Arabie où il lève des fonds. La presse saoudienne, en mal de modèle depuis la mort de Ibn Saoud en 1953, fait de Oussama un héros. Sans quasiment jamais participer aux combats contre les communistes, il mène la guerre à laquelle tous les Saoudiens voudraient participer et y consacre son argent. Lors de ses retours au pays, il parle dans les mosquées, les écoles, les académies militaires, des milliers de cassettes audio reproduisent ses discours. Bref, de 1983 à la fin de l'occupation soviétique, il est, à moins de trente ans, une sorte de pop-star religieuse fêtée à la Mecque, Djeddah, Médine, reçue par les riches du coin. Cette guerre était, il est vrai, utile à beaucoup: la famille royale, accusée de toutes les turpitudes, a pu se targuer d'être irréprochable en faisant la guerre sainte et d'avoir rendu service aux Américains...

Donc Oussama ne se bat pas?

Il s'est un peu battu, il en parle avec exaltation, et met beaucoup en scène son baptême du feu fin 1986 à Jaji (sur la frontière aghane) qui devient un conte exaltant. En réalité, il a participé à très peu de batailles. Ce n'était pas son rôle. Son vrai rôle était de lever des fonds et d'inspirer les autres, et il le faisait très bien. Il fera venir des musulmans

du monde entier. Mais ces volontaires ne se battaient pas beaucoup: seuls 44 arabes seraient morts pendant l'invasion soviétique. C'est à son retour en Arabie Saoudite en 1989 qu'il commence à parler publiquement politique. Partout, il condamne Saddam Hussein «qui ne croit pas en Dieu». Mais ces vérités sont gênantes pour la famille royale, car Saddam est un voisin et un allié dangereux. Oussama franchit d'autant plus une ligne rouge qu'il parle d'agir au Yémen, le pays de son père qui, à l'époque, n'est pas unifié et qu'il compte libérer un jour. Cela lui a valu une mise en garde des dirigeants saoudiens qui considéraient le Yémen comme leur chasse gardée. Tout cela a accéléré sa brouille, puis son conflit avec la famille royale. Il est d'abord placé en résidence surveillée. Puis, on gèle son argent et, en 1994, on le prive de sa nationalité. Aucun de ceux qui critiquaient les monarchies saoudiennes n'avait jamais été déchu de sa citoyenneté. Oussama devenait du jour au lendemain une sorte d'objet, réduit au statut d'esclave... Tout cela a pu le radicaliser.

Il a sans doute aussi mal accepté que le ministre de la Défense saoudien, le prince Sultan, n'ait pas retenu, au lendemain de l'occupation du Koweït par l'Irak, sa proposition de se charger lui-même de libérer le Koweït avec ses 100 000 hommes, chiffre d'ailleurs très exagéré. A en croire Sultan, c'est le moment où apparaissent des «changements radicaux» dans la personnalité de Ben Laden qui «commence à se métamorphoser en un féroce révolutionnaire prêt à sacrifier des vies humaines pour sa cause».

Fin 1990, Hassan Tourabi, alors l'homme fort au Soudan, a besoin d'argent, et Oussama a besoin d'un pays où aller... Commence une alliance curieuse, mais une alliance quand même. A cette époque, les seuls qui en savent un peu sur lui, ce sont les Français qui, sur la piste de Carlos réfugié à Khartoum, sont très attentifs... Les Américains, eux, ne savent rien, au moins jusqu'aux attentats avortés contre Moubarak à Addis Abeba. L'Amérique avant le 11 septembre respectait le droit, ce qui peut surprendre à la lumière de Guantanamo. Personne n'y avait les pouvoirs d'un juge Bruguière. Les Américains voulaient éloigner Oussama de la région stratégique qu'est la Corne de l'Afrique. Au moment où il repart pour l'Afghanistan, un homme qui avait longtemps travaillé pour lui, propose à l'ambassade américaine en Erythrée de livrer tout ce qu'il sait sur le chef islamiste pour une histoire de dette. Trop tard! Oussama était déjà parti. C'était, je crois, la dernière possibilité de mettre la main sur lui avant le 11 septembre.

Après leur défaite en Afghanistan, l'Irak a-t-il accueilli ses lieutenants?

Les Iraniens ont donné le menu fretin aux Saoudiens et ont gardé les chefs. Mais il est exclu qu'Oussama soit en Irak.

Pourquoi le «succès» d'al-Qaïda?

C'est une espèce nouvelle, sans attaches et donc insensible aux pressions traditionnelles que les gouvernements exercent sur leurs homologues hébergeant des terroristes. Oussama fut peut-être le premier, à l'époque moderne, à se servir du terrorisme pour privatiser la guerre.

Pourquoi n'a-t-il jamais cherché à éliminer des princes saoudiens?

Je ne sais pas. Peut-être parce que certains le financent. Peut-être aussi les récents attentats en Arabie Saoudite sont-ils le début de l'escalade.

Ben Laden a-t-il un avenir?

Ben Laden, c'est un nom qui va durer des siècles. Dans le moindre village de la planète, on trouve son nom. Il appartient à la culture populaire. Pour le reste, on croit savoir qu'il est très malade. A l'été 2000, des spécialistes pensaient même qu'il n'en avait pas pour longtemps. D'une certaine manière, sa mort consacrerait l'échec logique d'une carrière frustrée dans son ambition première: prendre le contrôle de l'Arabie Saoudite.

Propos recueillis par José Garçon et Jean-Pierre Perrin pour Libération

Selon Jimmy Carter

Le mode de scrutin fait problème en Floride

Washington — L'ancien président démocrate Jimmy Carter, qui a supervisé le déroulement de nombreux scrutins dans des pays du tiers monde faisant l'apprentissage de la démocratie, a estimé hier que l'élection présidentielle américaine poserait, dans l'Etat de Floride le 2 novembre, autant de problèmes qu'elle en a posé en 2000.

Dans une tribune que publie le *Washington Post*, Carter, Prix Nobel de la paix, pense que certaines conditions, nécessaires pour que l'élection soit équitable en Floride, ne sont pas réunies à l'heure actuelle.

«Ce qui est troublant, c'est qu'une répétition des problèmes rencontrés en 2000 semble désormais probable, même si de nombreux autres pays organisent des élections qui, pour la communauté internationale, sont transparentes, honnêtes et libres», écrit l'ancien président, dont le «Centre Carter», basé à Atlanta en Géorgie, a supervisé plus de 50 élections dans le monde entier.

La victoire électorale de George Bush à la présidentielle de 2000 a tenu à de nouveaux comptes des voix en Floride, Etat dont son frère, Jeb Bush, est le gouverneur. La Cour suprême des États-Unis, dominée par les Républicains, a décidé à un moment précis, par cinq voix contre quatre, d'arrêter le comptage des voix, accordant ainsi la victoire à Bush aux dépens du démocrate Albert Gore.

Après les polémiques liées au mode de vote et aux listes électorales en Floride, Carter, ainsi que l'ancien président Gerald Ford, avaient dirigé une commission qui avait recommandé des modifications du mode de scrutin américain. Mais, explique Carter, bon nombre de ces recommandations n'ont pas été suivies, par manque de finances et en raison de contentieux politiques. Dressant la liste des problèmes susceptibles de resurgir en Floride le 2 novembre, Carter estime que la présence de responsables électoraux non engagés politiquement est nécessaire, tout comme une uniformisation des procédures de vote, quel que soit le statut social et financier des électeurs.

En 2000, la secrétaire d'Etat de Floride, Katherine Harris, coprésidait le comité de campagne de Bush dans l'Etat, et son successeur, Glenda Hood, fait montre aujourd'hui d'une «même partialité aigüe», selon Carter. Les bulletins de vote de plusieurs milliers d'électeurs noirs avaient été éliminés pour des raisons «techniques» en 2000 et des tentatives ont été entreprises récemment pour interdire de vote 22 000 Noirs — lesquels penchent généralement pour les démocrates, rappelle Carter.

«Le gouverneur de Floride, Jeb Bush, qui soutient naturellement avec force son frère, n'a pris aucune mesure pour corriger ces écarts par rapport aux principes d'équité et de justice, tout comme pour empêcher que cela ne se reproduise à l'avenir», écrit Carter. «Il est extraordinaire de perpétuer des pratiques électorales frauduleuses ou tendancieuses, dans quelque pays que ce soit. Cela est tout particulièrement répréhensible chez nous, Américains, qui nous targuons de montrer l'exemple de la démocratie parfaite au monde entier», ajoute l'ancien président.

Reuters

EN BREF

Ah! Si mon moine ...

Jérusalem — Une bagarre à coups de poing a éclaté hier entre moines franciscains et orthodoxes grecs et russes dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, se soldant par des dizaines de blessés légers. «Les coups ont volé de partout. Des policiers ont été frappés. Des moines ont reçu des coups [...] Des gens avaient le visage ensanglanté», a déclaré Aviad Sar Shalom, guide touristique israélien, qui a été témoin de la bataille rangée. Celle-ci a éclaté au cours d'une procession à travers l'église à l'occasion de la journée de la Sainte-Croix, marquant la découverte au IV^e siècle des restes de la croix qui, selon certains fidèles, aurait servi à la crucifixion du Christ. La police a procédé à des arrestations. — Reuters

É D I T O R I A L

En porte à faux

Virage à 180 degrés pour l'Action démocratique qui a redécouvert le week-end dernier les vertus de la défense de l'autonomie du Québec. Alors que cet enjeu avait disparu, l'instinct d'une élection, de leur écran radar, les adéquistes viennent de se rendre compte qu'il était demeuré au cœur du débat politique duquel ils étaient en train de s'exclure. La pertinence de leur nouveau discours constitutionnel reste toutefois à démontrer.

La vie n'est jamais facile pour les tiers partis. Contrairement à d'autres, tout particulièrement à ceux qui essaient aujourd'hui d'émerger à gauche, l'ADQ aura réussi à s'imposer relativement rapidement, au point de devenir, à l'élection d'avril 2003, un joueur majeur. Généralement sympathiques à ce nouveau parti, les Québécois ont alors découvert que celui-ci s'était fixé idéologiquement à droite. La déception fut manifeste et s'est accentuée depuis.

Occupant de moins en moins d'espace politique, les adéquistes n'avaient d'autre choix que d'entreprendre une révision de leur programme en commençant par la question nationale qui demeure un déterminant puissant de la politique québécoise. L'écran radar que leur chef, Mario Dumont, avait abruptement fermé, lors d'une visite à Toronto à l'automne 2002, leur indiqua qu'ils devaient ressusciter la voie de l'autonomie qui avait été la pierre d'assise de la création de leur parti en 1993.

Ce retour vers le thème de l'autonomie du Québec était prévisible, mais laisse planer un doute sur la sincérité des convictions des adéquistes susceptibles d'être à nouveau influencés par les résultats de sondages. Probablement est-ce pour lever tout doute que le programme constitutionnel adopté samedi fut formulé dans un langage radical. Un gouvernement adéquiste prendra, assure-t-on, tous les moyens pour exercer la pléine souveraineté des pouvoirs que la Constitution confère au Québec et n'hésitera pas à s'opposer à Ottawa en faisant des gestes unilatéraux.

Avec cette politique constitutionnelle, l'ADQ cherche à se distinguer de ses adversaires. Des libéraux, tout d'abord, qui ont réussi à récupérer le discours de changement que tenaient les adéquistes à l'élection de 2003. Aujourd'hui, ceux-ci peuvent difficilement critiquer les politiques sociales et économiques du gouvernement Charest puisqu'elles s'inspirent des leurs. Pour marquer la différence, il leur fallait pouvoir présenter un discours d'affirmation nationale plus vigoureux que le libéral. Par rapport aux péquistes, la stratégie est simple. Il s'agit de se prétendre aussi audacieux qu'eux dans la constitution d'un État du Québec autonome, mais sans le risque de la rupture.

La troisième voie que propose l'ADQ s'appuie sur les revendications historiques défendues par les gouvernements québécois et qui ont conduit à l'impasse que l'on sait avec l'accord du lac Meech et celui de Charlottetown au début des années 90. L'avenue du rapatriement des pouvoirs ayant été rejetée par le Canada anglais, tous au Québec avaient alors compris qu'elle était sans issue, sauf les adéquistes. Ils avaient refusé de voir que le choix était soit d'œuvrer à une refonte tranquille du fédéralisme, soit d'opter pour la rupture. Depuis, les choses n'ont pas vraiment changé, ce qu'on refuse de voir à l'ADQ où l'on croit qu'il s'agit de se tenir debout pour réussir là où «les vieux partis» ont échoué. La démarche adéquiste n'apporte aucune réflexion nouvelle, sinon un peu de pensée magique.

Parti qui est à la recherche de lui-même, l'ADQ ne pouvait d'une certaine façon faire l'économie de ce retour en arrière. La nécessité d'un repositionnement était trop évidente, afin de pouvoir survivre dans le paysage politique. Reste maintenant à voir ce que les adéquistes feront de leur programme social et économique.

Affaire entendue

C'est en terrain déjà conquis que la Cour suprême se penchera la semaine prochaine sur le projet de loi fédéral en faveur du mariage gai. Vendredi dernier, la Nouvelle-Écosse autorisait à son tour les mariages de couples de même sexe. La province s'ajoute ainsi à l'Ontario, à la Colombie-Britannique, au Québec, au Manitoba et au Yukon — entré dans la danse en juillet.

Le mouvement, enclenché par une décision de la Cour d'appel de l'Ontario en juin 2003, a été si irrésistible que l'on s'étonne encore que le premier ministre Paul Martin n'ait pas eu la maturité politique pour en prendre acte et couper court à un tel détournement judiciaire dès son entrée en fonction. Au contraire, il a aussitôt ajouté une question oiseuse (la définition du mariage traditionnel est-elle conforme à la Charte des droits? Non, ont déjà répondu tous les tribunaux concernés!) aux trois déjà posées à la plus haute cour du pays.

En 2002, Martin Cauchon, alors ministre fédéral de la Justice, avait bien vu, lui, que le mariage homosexuel relevait non pas des tribunaux, mais du «rôle de leader que doit prendre le gouvernement et le Parlement». Et si le coup de tonnerre causé par le premier jugement ontarien sur l'affaire avait obligé le gouvernement Chrétien, en juillet 2003, à soumettre son projet de loi à la Cour suprême, force est de constater qu'aujourd'hui, encore plus qu'il y a un an, la démarche tient de la perte de temps.

D'ailleurs, seuls le Québec et l'Alberta s'opposent à Ottawa dans le dossier. Mais le Québec le fait par devoir constitutionnel. La Constitution prévoit en effet que, si le mariage relève du fédéral, sa célébration, elle, revient aux provinces. Ce n'est donc pas au fédéral de préciser que les autorités religieuses peuvent refuser de célébrer des mariages non conformes à leurs croyances. La jurisprudence est claire à ce sujet et le Code civil du Québec, à son article 367, y pourvoit très clairement. La Cour suprême n'aura qu'à le lire à haute voix pour que la question soit réglée.

En fait, seule l'Alberta jouera l'empêcheur de danser en rond, se fondant sur une loi qu'elle a adoptée en l'an 2000 et qui définit le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme. La province est prête à utiliser la clause nonobstant pour se soustraire à toute autre définition. Grand bien lui fasse, la clause est là pour ça. Le Nouveau-Brunswick, qui s'en tient pour le moment au mariage traditionnel, a pour sa part indiqué vendredi qu'il se plierait à la décision d'Ottawa.

On se retrouve donc devant une affaire juridiquement entendue, socialement acceptée, religieusement protégée, politiquement gérable, et pour laquelle tout retour en arrière créerait une immense confusion vu les quelque 3000 mariages gais célébrés depuis un an. Devant un tel constat, le renvoi à la Cour suprême tient bel et bien du faux-fuyant.

jboileau@ledevoir.ca



Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Le «vrai monde» de Mario Dumont

À la suite de la victoire du candidat adéquiste dans la circonscription de Vanier, il y a une semaine, Mario Dumont a déclaré qu'il s'agissait là de la victoire du «vrai monde». Est-ce que cela signifie que les trois circonscriptions que l'ADQ a perdues le même soir ne comptaient pas suffisamment de «vrai monde»?

J'aimerais savoir ce que monsieur Dumont considère comme du «vrai monde» et qui en fait partie. Quels sont les critères d'admission?

Cette victoire adéquiste me laisse perplexe. [...] Des excès sont à craindre lorsqu'on se permet d'utiliser le populisme à outrance.

Michel Mongrain
Shawinigan, le 22 septembre 2004

Une petite école à conserver

Le Devoir rapportait récemment, sous la plume de Marie-Andrée Chouinard, que la CSDM envisageait la fermeture de petites écoles, dont l'école Sainte-Bibiane située dans Rosemont. Le 16 septembre dernier, la commissaire scolaire, Mme Marie Depelteau-Paquette, est venue annoncer aux parents, avec une indécatesse incroyable, la fermeture de l'école.

Heureusement, dans l'article, la présidente de la CSDM, Mme De Courcy est venue tempérer les ardeurs de fermeture de sa commissaire en rappelant que rien n'était

encore décidé. Il est extrêmement décevant de voir nos représentants élus nous représenter aussi mal. Mme Depelteau-Paquette a failli dans son travail de représentante de ses électeurs, elle a fait une annonce qui a consterné les parents. Elle l'a fait avec un manque de tact que seule son inexpérience peut expliquer. J'espère que c'est le cas parce que sinon c'est sa bêtise qui laisse bien mal présager de la suite du processus.

Le cas de l'école Sainte-Bibiane est intéressant. Car si la population scolaire a diminué dans le sud de Rosemont, le nombre d'élèves à l'école Sainte-Bibiane à quant à lui augmenté. Sainte-Bibiane est une petite école, certes, mais une école qui fonctionne très bien, à laquelle les parents et les élèves tiennent beaucoup. Il serait bien que la commissaire scolaire se penche un peu plus sur les milieux de vie que constituent les petites écoles plutôt qu'exclusivement sur ses colonnes de chiffres.

François Vermette
Montréal, le 22 septembre 2004

Arnaque en vue

Quelle nouvelle arnaque le gouvernement Charest prépare-t-il à l'endroit des représentants de la société civile? On se souvient que récemment le gouvernement Charest est allé chercher l'appui des syndicats et des représentants du secteur de la santé et des services sociaux pour obtenir des sommes supplémentaires pour la santé, lors de la conférence fédérale-provinciale à Ottawa.

Il est revenu de la capitale fédérale avec des sommes importantes, mais il s'est empressé de dire que le réseau de la santé et des services sociaux n'aurait rien de plus, en 2004-

2005, car le gouvernement québécois aurait anticipé, dans son budget du printemps dernier, les revenus fraîchement ramenés d'Ottawa. Quelle manipulation!

Les 13 et 14 octobre, le gouvernement Charest organise un sommet national auquel participeront possiblement les centrales syndicales et d'autres acteurs de la société civile. Comment le communiqué final de ce Sommet débutera-t-il? Par la phrase «C'est à l'unanimité que les participants au sommet ont appuyé le gouvernement Charest dans ses efforts...»? Je suggère que l'on attende la réaction des participants eux-mêmes, quelques jours après le sommet, pour savoir s'ils sont vraiment d'accord avec ce que le gouvernement tentera de leur mettre faire dire. Il y a tout de même une limite à l'utilisation des partenaires sociaux par un gouvernement qui n'est pas du tout sur la même longueur d'onde qu'eux.

Jacques Fournier
Montréal, le 21 septembre 2004

Only in America!

Est-il possible au XXI^e siècle que cette Amérique omnipotente fasse tant de si peu? Un sein dénudé avec ou sans préméditation lors de l'événement sportif par excellence de la saison. La FCC pointe un index accusateur vers la chaîne CBS pour avoir possiblement offensé les jeunes auditeurs. Quelle attitude de pseudo moralisateur. On nous montre quasi quotidiennement de véritables atrocités humaines aux bulletins de nouvelles en plus d'une programmation à grande sensation à tour de bras par l'entremise des canaux innombrables de la télé et cela sans plainte aucune. Only in America!

Luc Chartrand
Ottawa, le 23 septembre 2004

LIBRE OPINION

Le kayak et la Magpie

JACKY CERCEAU

Président directeur général, Hydroméga

L'article signé par le chroniqueur environnemental Louis-Gilles Francœur dans les pages du Devoir du 14 septembre dernier appelle un certain nombre de commentaires pour replacer les choses dans leur juste perspective, en prenant grand soin de se fonder sur la vérité des faits plutôt que sur les attentes trop souvent fantaisistes de certains groupements d'intérêts.

À l'embouchure de la rivière Magpie, sur la Côte-Nord, la société montréalaise Hydroméga se prépare à ériger, au coût de 62 millions, une centrale hydroélectrique de 40 MW, avec le soutien des autochtones, de la population locale et de la MRC, qui sera partenaire au projet.

Une redevance annuelle et une participation aux profits de 600 000 \$ (et non pas seulement 150 000 \$ comme l'affirme Le Devoir) sera versée à la communauté locale et, au terme de 25 ans d'exploitation, le gouvernement recevra gratuitement les installations de la centrale et de son ouvrage.

Des groupes de pression québécois ont lié partie avec le groupe de rafting new-yorkais Earth River pour tenter de faire la démonstration que le projet Magpie porterait un coup environnemental fatal à cette belle rivière. Les contestataires étaient particulièrement fiers de pouvoir compter sur la présence de Robert Kennedy Jr. à titre de porte-parole de tous les intervenants. Mal leur en pris, car celui-ci a proprement disposé les Québécois en affirmant péremptoirement que ceux-ci allaient commettre une incomparable stupidité, comparable à celle «de faire une vente de garage sur le gazon pour disposer de la Mona Lisa»!

Selon Kennedy on ferait ainsi disparaître un incroyable attrait touristique, celui de la dernière chute de classe 5 avant d'atteindre la centrale. Cette affirmation replaçait le débat sous son vrai jour. Il n'était pas question d'environnement, mais d'usage commercial d'une petite section de la rivière.

Double langage

Le site Web de la compagnie Earth River révèle clairement que Robert Kennedy est le porte-parole commercial de cette entreprise, qui utilise au surplus un double langage. Earth River fréquente la Magpie depuis 10 ans pour le rafting. Connaissant bien les contraintes de l'hydraulique (trop d'eau) et du climat (trop froid), cette société se limite à une seule excursion par an, au mois d'août, pour environ 25 personnes.

La publicité affirme qu'il en sera encore ainsi en 2005. Les coûts d'excursions sont très élevés, et encore faut-il se rendre d'abord à Sept-Îles (par avion), ensuite par transport terrestre dans la région de Magpie et ensuite par hydravion au point de départ sur la rivière.

On envoie le message qu'il s'agit d'un péripère exceptionnel réservé à une élite triée sur le volet. Earth River se targue du fait que pas plus de 300 ou 400 personnes ont fait le parcours depuis 15 ans. Sur place toutefois, le président de Earth River et ses associés ont clamé que le potentiel de la rivière était de plusieurs milliers de canoteurs chaque année, ce qui générerait d'innombrables retombées économiques. Ce qu'on sait toutefois pour l'instant, c'est que la compagnie américaine amène ses propres embarcations et guides sur la rivière, mais qu'elle fait son épicerie à Sept-Îles!

Sans procéder à l'analyse serrée des pro-

jections super optimistes de ceux qui lorgnent la Magpie, qu'il suffise de constater que la présence annoncée de 5000, 6000 ou 7000 randonneurs nécessiterait en période de pointe 150 ou 200 vols d'hydravion sur la rivière Magpie chaque jour!

Plus grave encore cependant, les affirmations d'Earth River et compagnie sont reçues comme vérité indiscutable et véhiculées comme telles par les médias et même, hélas, Le Devoir. Il s'en dégage l'impression que Hydroméga veut s'approprier la rivière dans son ensemble à son seul profit. On a pourtant cité plus haut les substantielles retombées locales.

De plus, la rivière n'est pas de 55 km comme l'affirme Le Devoir, mais bien de 28 km, dont 2 ou 3 km à l'embouchure seraient touchés par la centrale rénovée. Il reste donc 275 km disponibles pour le rafting et le kayak.

Quant à la dernière chute, avant la centrale, tant vantée par Earth River, elle n'a que très rarement été franchie à cause des dangers qu'elle représente. La société indique d'ailleurs à ses clients éventuels qu'elle peut être évitée en empruntant une route forestière de contournement. D'ailleurs, la chute en question aboutit dans la propriété actuelle d'Hydro-Québec ceinturée d'une clôture que les randonneurs de cette année ont dû escalader...

On peut donc valablement en conclure que le projet de centrale rallie les populations locales et leurs institutions, qu'il assure un partenariat économique, qu'il respecte l'environnement et qu'il assure un partenariat économique, qu'il respecte l'environnement et qu'il n'élimine aucunement la pratique de sports nautiques qu'il entend d'ailleurs favoriser.

IDÉES



Selon la Loi sur la Cour suprême du Canada, trois juges de cette cour doivent venir du Québec. Il s'agit d'une asymétrie évidente.

REUTERS

Nouveau, le fédéralisme asymétrique?

La Constitution canadienne prévoit plusieurs asymétries

GÉRALD-A. BEAUDOIN

Professeur émérite, constitutionnaliste et sénateur de septembre 1988 à avril 2004

Les cinq traits principaux qui caractérisent le Canada sont les suivants:

- un système parlementaire et un gouvernement responsable à la Chambre des députés depuis 1847-48;
- le fédéralisme depuis 1867;
- une charte des droits et libertés enchâssée dans la Constitution depuis 1982;
- une Cour suprême qui contrôle, en dernier ressort, la constitutionnalité des lois depuis 1949;
- une monarchie constitutionnelle.

Cette structure de base n'empêche pas le Canada d'avoir dans sa Constitution quelques asymétries.

Au niveau du partage des pouvoirs

Comme le Canada est une fédération, nous avons tracé, énuméré les compétences législatives fédérales et provinciales, principalement aux articles 91 à 95 de la Constitution. Les provinces ont des pouvoirs égaux en principe. L'asymétrie existe cependant.

La spécificité du Québec est d'abord et avant tout basée sur le droit civil. Il en est ainsi depuis l'Acte de Québec de 1774. Le comité judiciaire du Conseil privé l'a établi clairement dans l'arrêt Parsons de 1882. La rubrique «propriété et droits civils» à l'article 92.13 a la même étendue que dans l'Acte de Québec de 1774, une de nos constitutions qui ont précédé la Constitution fédérale de 1867. Le débat qu'on a eu sur le thème «Québec société distincte» depuis quelques décennies, est terminé à mon humble avis. Le Québec est une société distincte, l'arrêt Parsons en fait foi. La jurisprudence a joué un grand rôle.

En 1774, le Parlement de Westminster a réintroduit au Québec, au sein de l'Empire britannique, les lois civiles françaises afin, bien sûr, de garder nos ancêtres fidèles à la couronne britannique plutôt que de se joindre aux rebelles américains. Nos ancêtres ont bien choisi. Par la suite, Georges-Etienne Cartier fit codifier le Code civil du Bas-Canada, qui vit le jour le 1^{er} août 1866. Notre Code civil a subi une réforme en 1994; nous venons de terminer les festivités qui ont marqué cette date historique. Au sein du fédéralisme c'est une asymétrie. Je cite ici Eugène Forsey que j'ai connu sur la fin de sa vie et qui répétait: «Québec n'est pas, n'a jamais été et ne sera jamais une province comme une autre. C'est la citadelle du Canada français.»

L'article 94 qui prévoit une uniformisation des lois relatives à la propriété et aux droits civils ne mentionne pas le Québec. C'est une asymétrie évidente en matière de fédéralisme. Neuf provinces

ont un système de *common law*. Le Québec a un système de droit civil. Le Code civil, on l'a vu, a précédé la naissance de la fédération canadienne.

Les conditions de l'Union de Terre-Neuve et du Canada en 1949 comprennent quelques asymétries sur le plan législatif, notamment en matière d'éducation. Québec et Terre-Neuve ont récemment écarté la confessionnalité. Il y a maintenant plusieurs asymétries au niveau des provinces en matière d'éducation. Si toutes les provinces ont compétence en matière d'éducation, certaines sont régies par des garanties confessionnelles et d'autres pas.

Le Québec a établi son propre système de rentes depuis les années 1960. C'est une autre forme d'asymétrie.

Sur le plan exécutif

Le Québec peut signer, dans certains domaines, des ententes avec la France à l'intérieur de l'accord-cadre du 15 novembre 1965 intervenu entre le Canada et la France. Il s'agit d'une entente, non pas d'un amendement à la Constitution. Il permet au Québec de signer un traité directement avec la France dans des domaines culturels. Un grand nombre de traités ont été signés.

Dans le domaine judiciaire

Le bijuridisme est fortement ancré dans la Constitution canadienne. Il remonte loin dans l'histoire. À l'article 98 de la Loi constitutionnelle de 1867, il est prévu que les juges du Québec doivent venir du Barreau du Québec. Il ne pouvait en être autrement à cause de l'article 94 qui prévoit l'uniformisation du droit privé, sauf au Québec qui a un régime différent.

Selon la Loi sur la Cour suprême du Canada, trois juges de cette cour doivent venir du Québec. Il s'agit d'une asymétrie évidente. Aucune autre province n'est dans cette situation. Soit dit en passant, la Loi sur la Cour suprême n'est pas une loi ordinaire.

De plus, il existe une convention constitutionnelle qui prévoit qu'il doit y avoir trois juges qui viennent de l'Ontario, deux de l'Ouest et un de l'Atlantique. Plusieurs juristes croient que la composition interne de la Cour suprême est également constitutionnalisée à cause de l'article 41d) de la Loi constitutionnelle de 1982. Il s'agit certes d'une asymétrie. Cette Cour d'appel de dernier ressort est aussi notre Cour constitutionnelle. Elle est composée de juges de *common law* et de civilistes, ce qui est probablement unique au monde.

Au Sénat et chez les peuples autochtones

Selon l'article 23 (6) de la Loi constitutionnelle de 1867, un sénateur venant du Québec doit être domicilié ou doit posséder sa qualification foncière de 4000 dollars dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée. Le Québec est la seule province dans cette situation.

L'article 26, qui prévoit la nomination de huit sénateurs

supplémentaires dans certaines circonstances, consacre encore une fois l'égalité des quatre grandes régions pour ce qui est du Sénat. Les provinces n'ont pas toutes le même nombre de sénateurs. Dès le départ, le Sénat fut basé sur le principe de l'égalité des régions et non pas sur celui des provinces. Québec et Ontario constituent chacun une région. Les provinces maritimes une autre.

Il y avait trois régions en 1867; avec l'entrée de l'Ouest dans la fédération une quatrième région est née. Les quatre régions ont chacune 24 sénateurs. Le cas de Terre-Neuve, depuis son adhésion à la fédération en 1949, constitue un cas particulier. Terre-Neuve a six sénateurs. Nous avons trois territoires. Ils ont droit chacun à un sénateur.

L'Île-du-Prince-Édouard, à cause de l'article 51A de la Loi constitutionnelle de 1867 et de l'article 41b) de la Loi constitutionnelle de 1982 s'est vue dotée de quatre sénateurs et de quatre députés même si sa population n'est que de 120 000 personnes. C'est une asymétrie.

L'article 93 consacre des droits professionnels qui, selon la jurisprudence, sont des droits collectifs. En principe, les autres droits prévus à la charte sont individuels même s'ils peuvent avoir des aspects collectifs. Les peuples autochtones jouissent de droits collectifs à cause de la conjugaison de l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867 et de l'article 25 de la Charte de 1982 et surtout de l'interprétation par les cours de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Ces peuples ont un statut distinct qui est protégé par notre Constitution. À la Cour suprême, le juge en chef Antonio Lamer a parlé des «nations autochtones» dans l'arrêt Delgamuukw de 1997. Il s'agit d'une asymétrie évidente. [...]

En matière linguistique

Au niveau fédéral, le français et l'anglais sont officiels et, depuis 1982, les deux langues sont égales. Au niveau des provinces, il n'y a pas d'uniformité. En 1867, seul le Québec était mentionné à l'article 133 qui prévoit une forme de bilinguisme au Québec et au niveau fédéral. Ce n'était pas le cas au Nouveau-Brunswick.

En 1870, le Manitoba, qui fut créé par une loi fédérale, fut régi par un article de même teneur que l'article 133, soit l'article 23 de sa loi constitutive. Mais en 1890, le français fut écarté par une loi manitobaine. Cette loi fut déclarée invalide par la Cour suprême dans l'arrêt Forest de 1979 et le Renvoi sur les droits linguistiques en 1985.

La Cour suprême déclara dans l'arrêt Mercure de 1988 que la Saskatchewan et l'Alberta créées en 1905 étaient assujetties à une certaine forme de bilinguisme, mais que ces provinces pouvaient s'en décharger unilatéralement par une simple loi, ce qui n'est pas le cas du Québec ou du Manitoba. Il s'agit certes d'une asymétrie.

En matière de droits et libertés, l'article 23.1A de la Charte combiné avec l'article 59 de la Loi constitutionnelle de 1982, constitue une certaine asymétrie pour le Québec en matière linguistique. C'est la seule province qui soit dans cette situation. Il s'agit de l'entrée en vigueur au Québec du critère de la langue maternelle.

Le Nouveau-Brunswick, sur le plan linguistique, est dans une situation unique entre toutes. Le bilinguisme est enchâssé aux articles 16(2), 17(2), 18(2), 19(2), 20(2) de la Charte canadienne des droits et libertés. C'est la province la plus bilingue du Canada. De plus, les deux communautés linguistiques ont des droits égaux depuis l'amendement constitutionnel multilatéral de 1993. C'est la seule province dans ce cas au Canada. C'est une asymétrie.

Enfin, les droits linguistiques qui sont enchâssés dans la Charte de 1982 échappent à l'application de la clause dérogatoire de l'article 33. [...]

La Conférence sur la santé amène du neuf

J'ai traité des asymétries les plus visibles. Il y en a d'autres. Les asymétries dans la Constitution canadienne n'ont pas toutes la même ampleur ni la même durée.

Ce qui s'est passé à la conférence sur la santé à Ottawa est fort intéressant. Cette entente asymétrique entre le fédéral et le Québec est une innovation, un précédent. C'est la première fois que l'on fait quelque chose de nouveau depuis l'arrêt de 1937 du Conseil privé sur le pouvoir fédéral de dépenser et sur les compétences des provinces.

Les balises que l'on avait imaginées dans l'accord du lac Meech et l'entente de Charlottetown sont tombées à l'eau, comme l'on sait. L'entente de 2004 nous fait avancer dans la bonne direction. Le pouvoir fédéral de dépenser finit quelque part, et le partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces est toujours là. Québec l'a dit et l'a écrit. Tous ont accepté. Le fédéralisme est un système flexible qui évolue. Pourquoi pas?

Le fédéralisme asymétrique

Comme si rien du genre n'existait déjà!

CLAUDE MORIN

Ancien ministre des Affaires intergouvernementales du Québec

Ainsi, à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale sur la santé, Ottawa et le reste du Canada viendraient pour la première fois, nous dit-on, d'accepter le principe du fédéralisme asymétrique. Comme si rien du genre n'existait déjà! Pourtant, depuis les années 1950, le Québec a son propre impôt sur le revenu. Depuis les années 1960, il a son régime de rentes autonome. Depuis près de 40 ans, il s'est affirmé sur la scène internationale. Il y a aussi l'entente Cullen-Couture sur l'immigration. Et il n'a jamais ratifié la Constitution de 1982. Cela aussi contribue à l'asymétrie, tout comme l'élection, à Ottawa, de 54 députés du Bloc québécois; d'ailleurs, sans celle-ci, y aurait-il eu entente sur la santé? Je pourrais citer plusieurs autres exemples.

Mais ce qui me semble curieux, c'est l'enthousiasme que certains manifestent soudain envers l'asymétrie comme voie d'avenir pour le fédéralisme canadien.

Moi, je veux bien qu'on s'y essaie. Tout ce qui peut consolider et accroître la spécificité québécoise me plaît. Sauf qu'en la matière, il faut être sérieux. Sectoriels et révocables par nature, les arrangements administratifs (comme celui sur la santé) ne sont pas conçus pour modifier les tendances lourdes du régime et, dès lors, ils ne résoudront pas le problème du Québec vu non pas comme une province, mais comme la patrie d'un peuple. D'autant plus que de tels arrangements servent souvent à confirmer la présence d'Ottawa ou à lubrifier ses interventions dans des domaines provinciaux.

À inscrire

Qu'on le veuille ou non, une authentique asymétrie ne peut être assurée et, à terme, efficace que si elle est inscrite dans la Constitution. C'est pourquoi, si on la veut vraiment, il est indispensable d'insérer dans la loi fondamentale du Canada les dispositions que voici:

■ Décréter la reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise (pas question, comme dans Meech, d'une simple mention cosmétique du Québec comme «société distincte»);

■ Énoncer explicitement que cette reconnaissance a pour but de créer un nouveau rapport Québec-Canada;

■ Prescrire qu'elle doit guider le partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec ainsi que la répartition des ressources fiscales et financières;

■ Confirmer l'intégrité du territoire du Québec et le fait qu'il appartient aux Québécois de déterminer eux-mêmes leur avenir;

■ Confirmer aussi que le Québec est le maître de ses affaires dans les domaines qui sont déjà les siens en vertu de la présente Constitution (cela devrait aller sans dire, mais ira mieux en le disant);

■ Stipuler que cette maîtrise s'étend au domaine de la langue où les compétences du Québec ont été unilatéralement réduites par le gouvernement fédéral et les autres provinces en 1982;

■ Préciser qu'il revient au Québec de définir, à la lumière des circonstances et des problèmes à résoudre, les modalités d'application chez lui du pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines provinciaux;

■ Conférer au Québec, pour les domaines de sa compétence actuelle et future, le droit de se représenter lui-même à l'étranger, ainsi que celui de parler et de s'engager en son nom dans certains forums internationaux;

■ Prévoir la participation du Québec à la désignation des membres québécois de la Cour suprême et du Sénat;

■ Garantir que, une fois inscrites dans la Constitution, les nouvelles dispositions ne seront modifiables qu'avec l'assentiment formel de l'Assemblée nationale.

On nous affirme qu'Ottawa et le reste du Canada sont désormais ouverts à un fédéralisme asymétrique. Fort bien. Pourquoi alors le gouvernement du Québec, appuyé par l'Assemblée nationale, ne profiterait-il pas de ce bon sentiment pour leur présenter une proposition globale groupant les changements constitutionnels contenus dans la liste précédente, après avoir obtenu, par référendum, l'assentiment de sa population?

Cette démarche, jamais proposée aux Québécois, ferait sans doute consensus: elle s'enracine dans notre histoire, concerne notre identité, touche quantité de dossiers courants et alimente le débat politique à toutes les périodes de notre évolution collective.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.



JIM YOUNG REUTERS

Le premier ministre Paul Martin (au centre) était très heureux à l'issue de la conférence sur la santé. On le voit ici en compagnie de Dalton McGuinty, premier ministre de l'Ontario (à gauche), et de Jean Charest, premier ministre du Québec.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Joséé Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (opinion éditoriale), Isabelle Paré (sport); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (culturels); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Duchlos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (opinion cahiers spéciaux et culturels); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Caschon (médiat); Caroline Montpetit (films), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (commissé); à l'information: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING**, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). **LA PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zennais, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. **INFORMATIQUE**, Yanick Martel (responsable). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE**, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, MoniqueLheureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoind administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

MÈRE

SUITE DE LA PAGE 1

Peut-être connaissait-il trop bien les ravages de la maladie? Dramaturge à ses heures, Charles Fariala travaillait comme préposé aux bénéficiaires à l'Hôpital Saint-Charles-Borromée, un centre de soins de longue durée où séjournent des patients durement atteints par cette affliction imprévisible qui s'attaque à la myéline (la gaine des fibres nerveuses du système nerveux central), provoquant de la fatigue extrême, des pertes d'équilibre, des troubles visuels, des raideurs musculaires et parfois même la paralysie.

Mme Langfelder est convaincue que Marielle Houle, «une mère extraordinaire», n'a pas pris elle-même l'initiative de mettre fin aux jours de son fils. «Mais Charles était convaincant. Il a trimbalé sa mère dans cette affaire-là», croit-elle. «Je suis venue ici aujourd'hui pour voir Marielle, pour lui dire que je suis triste et que je vais l'aider le plus que je le peux. [...] Je veux la soutenir. Je sais qu'elle a souffert de façon inimaginable. Le fait de l'avoir vu mourir — ne serait-ce que ça —, cela devait être extrêmement traumatisant», a-t-elle ajouté.

Mme Houle n'est pas accusée de meurtre ou d'homicide involontaire comme ce fut le cas dans les causes d'euthanasie qui ont défrayé la manchette

son fils à se suicider, et non de meurtre ou d'homicide involontaire comme ce fut le cas dans les causes d'euthanasie qui ont défrayé la manchette dans les dix dernières années. À cet égard, les procureurs ont porté «une accusation plausible», estime M. Mascia.

M. Mascia n'est guère au fait des derniers moments de Charles Fariala, qui se serait suicidé au moyen de produits de nature inconnue. Il ne connaît pas davantage l'état de santé de sa cliente, qui faisait l'objet d'un suivi psychiatrique antérieur à cette tragédie. Malgré son extrême fragilité, Mme Houle, une infirmière de métier, a prodigué des soins à son fils jusqu'à la dernière heure. «Elle a agi strictement par compassion. [...] Nous tous, un jour ou l'autre, sommes confrontés à la souffrance et à la maladie de nos proches», a dit M. Mascia. Cet élément de compassion sera au cœur du procès à venir, a assuré l'avocat.

Pour l'organisme Handicap, vie et dignité, l'empressionnement de l'avocat et des médias à relancer le débat sur l'euthanasie est révélateur de l'attitude de la société à l'égard des handicapés. «Tous ceux qui sont peu ou pas utiles à la société n'ont pas vraiment de valeur, et on invoque toutes les raisons possibles pour justifier leur mort», estime Hélène Rumak, cofondatrice du groupe. Pour Handicap, vie et dignité, le vrai débat consiste à déterminer si Charles Fariala et ses proches ont bénéficié de toutes les ressources disponibles pour affronter la maladie incurable sans y laisser leur amour-propre. Le désespoir de Charles Fariala trouve peut-être ses origines ailleurs que dans la sclérose en plaques, laisse entendre Mme Rumak, désireuse d'en connaître plus sur cette cause.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Hier, devant la commission Gomery qui enquête sur le scandale des commandites, Alex Himelfarb, qui n'était pas en poste au moment du scandale, est venu expliquer la notion de responsabilité et d'imputabilité ministérielle, confirmant du même coup que la gestion du programme des commandites n'avait rien de normal.

«Le bureau du premier ministre exerce beaucoup d'influence, mais le ministre doit dire non s'il ne se sent pas à l'aise [avec une situation]», a expliqué Alex Himelfarb, bien au courant des jeux de pouvoir qui se trament dans les coulisses du Parlement. En tant que plus haut fonctionnaire du pays, il est constamment en lien avec le bureau du premier ministre et connaît les règles de procédures par cœur.

Or, d'après les procédures en vigueur dans un système parlementaire de type britannique, M. Gagliano aurait dû quitter son poste en voyant que ses protestations auprès de Jean Chrétien ne portaient pas leurs fruits.

Il a pourtant fait envoyer une lettre au bureau du premier ministre le 8 septembre 1997, expliquant son malaise devant la situation. On peut lire à quel point M. Gagliano est mécontent d'être le figurant dans la gestion du programme des commandites. «Le ministère du Patrimoine canadien et le Bureau d'information du Canada [maintenant nommé Communications Canada] gèrent leurs fonds, mais puisque le fonds de Travaux publics relève du premier ministre, cela met le ministre Gagliano dans une position où il est responsable d'un fonds qu'il ne contrôle pas», peut-on lire. La note de service se termine par «le ministre Gagliano voudrait jouer un rôle dans la gestion du fonds s'il doit en être redevable, avec la possibilité de coordonner l'utilisation entière du Fonds pour l'unité canadienne dont est responsable le ministère des Travaux publics».

La réponse du bureau du premier ministre a été rapide et sans équivoque: pas question. Il est toutefois impossible de savoir pour l'instant si le bureau du premier ministre a accordé au ministre Alfonso Gagliano une partie ou encore l'entière responsabilité du programme des commandites quelques années plus tard.

Selon Alex Himelfarb, M. Gagliano aurait dû aller plus loin. «Si vous vous retrouvez dans cette situation en tant que ministre, vous avez la responsabilité de fai-

SUITE DE LA PAGE 1

Alors voilà: c'est fait. Nous passerons chez le notaire quand la communauté déménagera.»

Les carmelites, installées sur le plateau Mont-Royal depuis plus de cent ans, ont décidé de vendre leur cloître urbain pour s'en faire construire un nouveau à Lanoraie, sur la rive nord du fleuve. Selon plusieurs sources, la communauté a d'abord offert de vendre son complexe à la Ville, qui l'a refusé. Les sœurs recluses ont ensuite elles-mêmes sollicité le Groupe Prével, un promoteur choisi en raison de son expérience dans des projets patrimoniaux. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

«Les rumeurs qui circulent depuis quelques mois laissent envisager le pire pour le site. Soyons clair: il n'est pas question de démolir les édifices, ni même d'abattre le mur», commente l'architecte Aurèle Cardinal, du Groupe Cardinal Hardy, embauché par Prével pour travailler au site sensible. La firme a reçu plusieurs prix prestigieux pour ses réalisations et ses aménagements, notamment dans le Vieux-Montréal. «Nos évaluations préliminaires débouchent sur la proposition de conserver la totalité des bâtiments, sauf les ajouts en béton, dont deux garages, qui ont déstructuré l'ensemble. Nous n'avons pas l'intention d'apporter des modifications à l'extérieur du cloître, ni à sa volumétrie, ni même à sa fenestration. Nous voulons faire un projet de qualité. Nous sommes bien conscients de la

SUITE DE LA PAGE 1

polémique s'est propagée comme un feu de paille à Washington sur la faisabilité — et la légitimité — des élections législatives prévues pour fin janvier en Irak. Le numéro deux du département d'État, Richard Armitage, a estimé, vendredi, que les élections devaient se tenir sur l'ensemble du territoire, alors que le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, avait jugé, jeudi, que, si la violence empêchait leur tenue sur un quart ou un cinquième du territoire, comme ce serait le cas si elles se tenaient aujourd'hui, il faudrait s'y résoudre. «Rien n'est parfait dans la vie», avait dit M. Rumsfeld.

Dans l'interview, publiée samedi par le *New York Times*, Colin Powell indique: «Nous sommes en train de préparer une conférence régionale qui rassemblerait tous les dirigeants irakiens et le G8», le groupe des huit pays les plus industrialisés. Le secrétaire d'État espère que la conférence se tiendra «en octobre». Il porte l'initiative de cette réunion au compte du premier ministre irakien par intérim, Iyad Allaoui. «C'est cela que veut M. Allaoui, dit-il. Ce sera sa conférence.»

L'Égypte a en effet annoncé hier que la conférence internationale se tiendrait au Caire à la mi-octobre, une annonce qui a été bien reçue par plusieurs capitales occidentales. Le ministre danois des Affaires étrangères, Per Stig Møller, a indiqué qu'il soutenait sans condition préalable ce projet. «Si l'Irak invite, alors nous viendrons» a-t-il dit. Le ministre espagnol des Affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos, a qualifié de «bonne nouvelle» l'annonce de cette conférence.

L'idée d'une conférence internationale avait été lancée quelques semaines après la chute de Bagdad en avril 2003 par la France et la Russie. Elle n'avait jamais été jugée opportune par la coalition, qui préférerait obtenir simplement un mandat de l'ONU pour administrer l'Irak. En décembre, le secrétaire général, Kofi Annan, avait lancé un «groupe des amis de l'Irak», comptant les pays de la région et les membres du Conseil de sécurité, mais il avait été rapidement rabroué par Washington.

Hier, le ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier, a répondu à la proposition de M. Powell en demandant que la question du retrait des forces américaines soit inscrite à l'ordre du jour de la conférence internationale désormais préconisée par Washington. «C'est une question qui devra figurer dans l'ordre du jour d'une telle conférence, si on veut qu'elle ait lieu», a-t-il déclaré. Pour le chef de la diplomatie française, la question d'un retrait américain est «déjà posée par la situation [...] celle du chaos en Irak

GAGLIANO

re changer les choses ou alors de démissionner?», lui a demandé le procureur de la Commission. «Oui, exactement», a répondu M. Himelfarb.

Ce dernier a ajouté: «L'autorité revient au ministre, il est responsable des dossiers dans son ministère. Il n'y a aucun moyen de s'en soustraire.» Même si c'est le premier ministre qui décidait, s'est interrogé le procureur. «C'est ça», a conclu M. Himelfarb.

Si des questions étaient soulevées à la Chambre des communes sur l'attribution des sommes, c'est Jean Chrétien qui aurait dû répondre, puisqu'il dirigeait le programme des commandites, du moins à ses débuts. Par contre, étant donné que l'argent sort du ministère des Travaux publics et que le programme est géré par les fonctionnaires des Travaux publics, c'est Alfonso Gagliano qui est responsable du dossier, selon Alex Himelfarb.

«Les ministres doivent mettre en place les mécanismes et faire respecter les règles dans les dossiers qui ont été confiés à leur ministère par le Parlement. C'est leur responsabilité», a répété le greffier du Conseil privé, soit l'équivalent du sous-ministre du premier ministre.

Alfonso Gagliano ne pourra donc pas plaider que c'est Jean Chrétien qui contrôlait le programme et qu'il n'y pouvait rien. Il était de son devoir de faire changer cette structure ou alors de quitter ses fonctions.

Il ne pourra pas non plus se décharger sur les fonctionnaires de son ministère et expliquer que c'est la faute uniquement de Charles Guité et de son équipe. «Les conséquences viennent de la responsabilité de ministre, a souligné Alex Himelfarb. Les styles des ministres et des sous-ministres peuvent varier. Certains sont actifs, d'autres font davantage confiance à la fonction publique. Mais ça ne diminue pas la responsabilité du ministre. L'augmentation des responsabilités aux fonctionnaires ne diminue pas celle du ministre, ce n'est pas un jeu à somme nulle.»

La nomination de Charles Guité était aussi inhabituelle

Le sous-ministre des Travaux publics de l'époque, Ranald Quail, en prend aussi pour son rhume dans le témoignage d'Alex Himelfarb. M. Quail aurait dû empêcher la nomination de Charles Guité à la tête du programme des commandites puisque cette promotion demandée par le bureau du premier ministre contrevient aux règles d'embauche de la fonction publique.

Rappelons que le 23 novembre 1995, Warren Kinsella, le chef de cabinet du ministre des Travaux publics à l'époque, David Dingwall, envoyait une lettre au sous-ministre du même ministère, Ranald Quail. La missive explique que le bureau du premier ministre veut créer un super programme des commandites en regroupant tous les dossiers et budgets sous le même chapeau, en l'occurrence celui de Charles Guité. Ce dernier est alors fonctionnaire, mais doit obtenir un nouveau statut plus important pour lui permettre de gérer ce dossier.

Or, que le bureau du premier ministre recommander un fonctionnaire est tout à fait inhabituel, soutient Alex Himelfarb. «Ce n'est pas approprié, dit-il. À moins de trouver une très bonne raison, et je ne vois pas ça dans le document.» Effectivement, dans la réponse de Ranald Quail, on voit bien que celui-ci s'interroge sur cette demande, mais sans plus.

Charles Guité aurait pourtant dû subir le concours de la fonction publique et suivre les règles de promotion pour obtenir ce poste, continue le greffier du Conseil privé. «La réponse normale de M. Quail aurait dû être: "merci pour vos conseils, on s'en reparle". Ce qui signifie qu'il ne peut pas accepter, car ça ne suit pas les règles. C'est une façon polie de s'exprimer entre fonctionnaires, c'est la pratique normale», a affirmé Alex Himelfarb.

Message clair de Jean Chrétien

De plus, Alex Himelfarb a confirmé que Jean Chrétien envoyait un message clair à tout l'appareil gouvernemental en signant lui-même certaines autorisations de sortie d'argent pour le programme des commandites.

Lors de leur témoignage il y a deux semaines, les hauts fonctionnaires du Conseil du trésor admettaient qu'il s'agissait là d'un précédent, qu'ils ne pouvaient se souvenir d'une autre occasion où un premier ministre aurait lui-même signé les demandes de fonds pour un programme. Les propositions visaient à dégager des fonds de la réserve pour l'unité canadienne et de les transférer au ministère des Travaux publics pour financer le programme de commandites.

«C'est un signal à la fonction publique que ce programme compte à ses yeux», a déclaré Alex Himelfarb, nommé à ce poste par Jean Chrétien en mai 2002.

Le Devoir

CARMEL

valeur de cet ensemble, dont le jardin constitue un atout majeur.»

D'où l'idée des résidences agglutinées, ces «éléments périphériques longeant le mur», comme les décrit techniquement M. Cardinal. «En plus, notre projet respecte la vocation résidentielle du lieu, puisque le carmel a toujours été habité par des religieuses, ajoute-t-il. Nous prévoyons même ouvrir une partie du jardin au public, alors qu'il s'agissait d'un lieu inaccessible jusqu'ici.»

M. Cardinal travaille avec un ingénieur forestier qui a recensé tous les arbres du jardin. Il précise que la chapelle elle-même ne subirait aucune transformation, ni intérieure, ni extérieure, sans indiquer à quoi elle servirait une fois que la communauté religieuse aura déménagé.

L'architecte expose finalement les conséquences d'un éventuel achat public du carmel, une solution dont rêvent certains défenseurs du site. «La Ville est un mauvais locataire et un mauvais propriétaire, dit-il. Regardez l'état de l'ancienne gare Viger. Regardez l'état des murs d'enceinte dont la ville a la charge autour du mont Royal. Montréal n'a même pas les moyens d'entretenir les bâtiments qu'elle possède déjà. Au contraire, d'éventuels propriétaires privés prendraient bien soin du monastère transformé.»

Le débat se transportera maintenant auprès du conseil d'arrondissement où le nouveau propriétaire du monastère demandera un permis de construction nécessitant un changement de zonage. Des citoyens

pourraient ensuite appeler un référendum où se prononceraient des résidents du secteur.

Contre-attaque

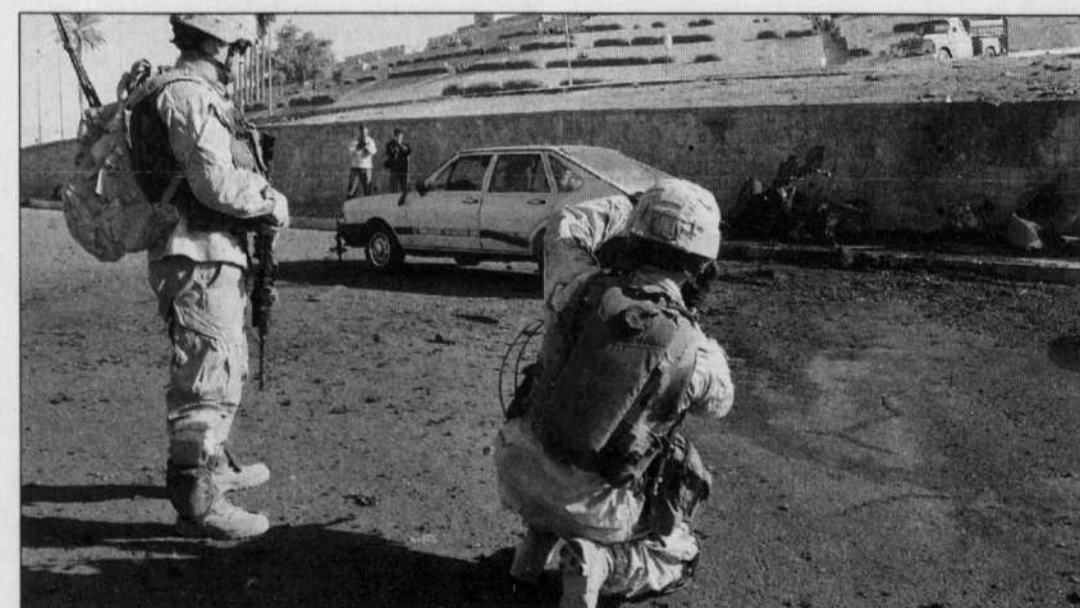
Les défenseurs d'une future vocation «publique» du carmel s'organisent déjà. Des organismes pour la sauvegarde du patrimoine, des groupes communautaires et environnementalistes, des organismes de concertation du plateau Mont-Royal ainsi que des associations de résidents ont développé une position commune sur la préservation du site. Ils ont même constitué officiellement une coalition à cette fin.

La déclaration du groupe de défense, formé jeudi dernier, souhaite que la mutation du lieu «soit à la hauteur de sa valeur collective, respecte son caractère unique et assure son accessibilité au service de la collectivité». Le texte demande aux autorités publiques d'intervenir pour «assurer que l'intégrité de ce site soit conservée pour les générations futures». Il exige finalement un classement du lieu et un moratoire montréalais sur tout changement de vocation pour d'autres biens de ce type, le temps de réfléchir collectivement à leur vocation.

La Coalition pour la préservation du site du carmel fait circuler une pétition répétant ces exigences. Un représentant du groupe Héritage Montréal, membre de la coalition, devait défendre la position commune hier au conseil municipal.

Le Devoir

CONFÉRENCE



NAMIR NOOR-ELDEEN REUTERS

Deux soldats américains examinent le lieu de l'explosion d'une voiture piégée qui a fait deux morts parmi la garde nationale irakienne, hier, à Mossoul. La France a demandé hier que la question du retrait des forces américaines soit inscrite à l'ordre du jour de la conférence internationale sur la question irakienne désormais préconisée par Washington.

avec une insécurité généralisée, y compris dans la zone verte» de Bagdad où se trouvent le gouvernement intermédiaire irakien et l'ambassade des États-Unis.

Trente-deux pays disposent actuellement de troupes en Irak, déployant au total plus de 160 000 soldats dans le cadre de la coalition placée sous le commandement des États-Unis, qui en ont près de 140 000.

M. Barnier n'a pas voulu entrer dans la polémique sur une éventuelle instrumentalisation de la conférence internationale à des fins électorales. La question clé est «comment la fin, la rendre utile?», a-t-il fait valoir. Le ministre a ainsi demandé que «soient inclus les différentes communautés et les pays de la région», ainsi que «l'ensemble des forces politiques [irakiennes], y compris celles qui ont choisi la voie de la résistance par les armes».

Le ministre danois, dont le pays est l'un des fidèles alliés des États-Unis, a estimé au contraire que l'opposition irakienne ne devait pas participer à cette conférence.

Mais la question du retrait des forces de la coalition

est pour la France tout aussi vitale. Il est «aux termes mêmes de la résolution 1546 [du Conseil de sécurité de l'ONU] une question qui se pose», a rappelé le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, Hervé Ladsous. Dans le cadre de cette résolution adoptée à l'unanimité le 8 juin, le mandat de la coalition «sera réexaminé à la demande du gouvernement ou 12 mois après la date de l'adoption de la présente résolution».

Pour mieux rappeler ce contexte, la France préférerait que la conférence se réunisse au siège de l'ONU à New York, lieu hautement symbolique. «Le seul lieu est celui de New York, des Nations unies», a déclaré Michel Barnier.

Mais la France pourrait être favorable à ce qu'elle ait lieu dans une capitale de la région si un consensus se dégageait en ce sens. «S'agissant des modalités de cette conférence, il est clair que celles-ci doivent faire l'objet d'une concertation approfondie qui ne fait que commencer», a précisé le porte-parole du Quai d'Orsay.

D'après Le Monde et AFP